BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

63ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3544 du Vendredi 13 Novembre 2015 - 64e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Après la promulgation de la Constitution du 25 octobre 2015

Le Congo à la recherche de son premier ministre!

(P.3)

29e journée nationale de l'arbre

«Plantons les arbres, pour atténuer les impacts climatiques»

(P.7)

Copar (Convention des partis républicains)

Nicéphore Fylla Saint-Eudes conduit un nouveau bureau exécutif national

(P.5)

Fédération P.c.t de Brazzaville

Pierre Ngolo met ses troupes en ordre de bataille, pour la présidentielle!

(P.3)

Electricité (Pointe-Noire)

La Centrale électrique de Djéno désormais sous gestion de la C.e.c

(P.6)

Après le référendum constitutionnel

L'I.d.c et le Frocad ne se reconnaissent pas dans la nouvelle Constitution

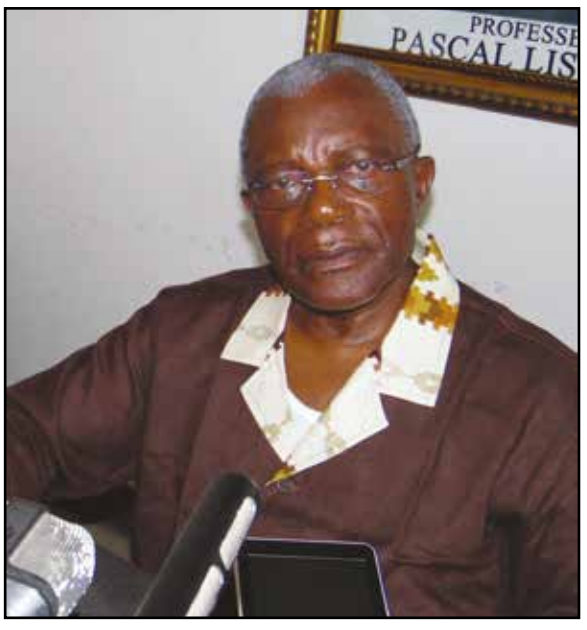

Guy Romain Kinfoussia. (P.7)

Point de vue

Le Congo ne deviendra pas émergent par une simple sortie de la zone Franc

Par Dr Léon Mayeko

(P.15)

Editorial

Pour une gouvernance électorale consensuelle!

(P.3)

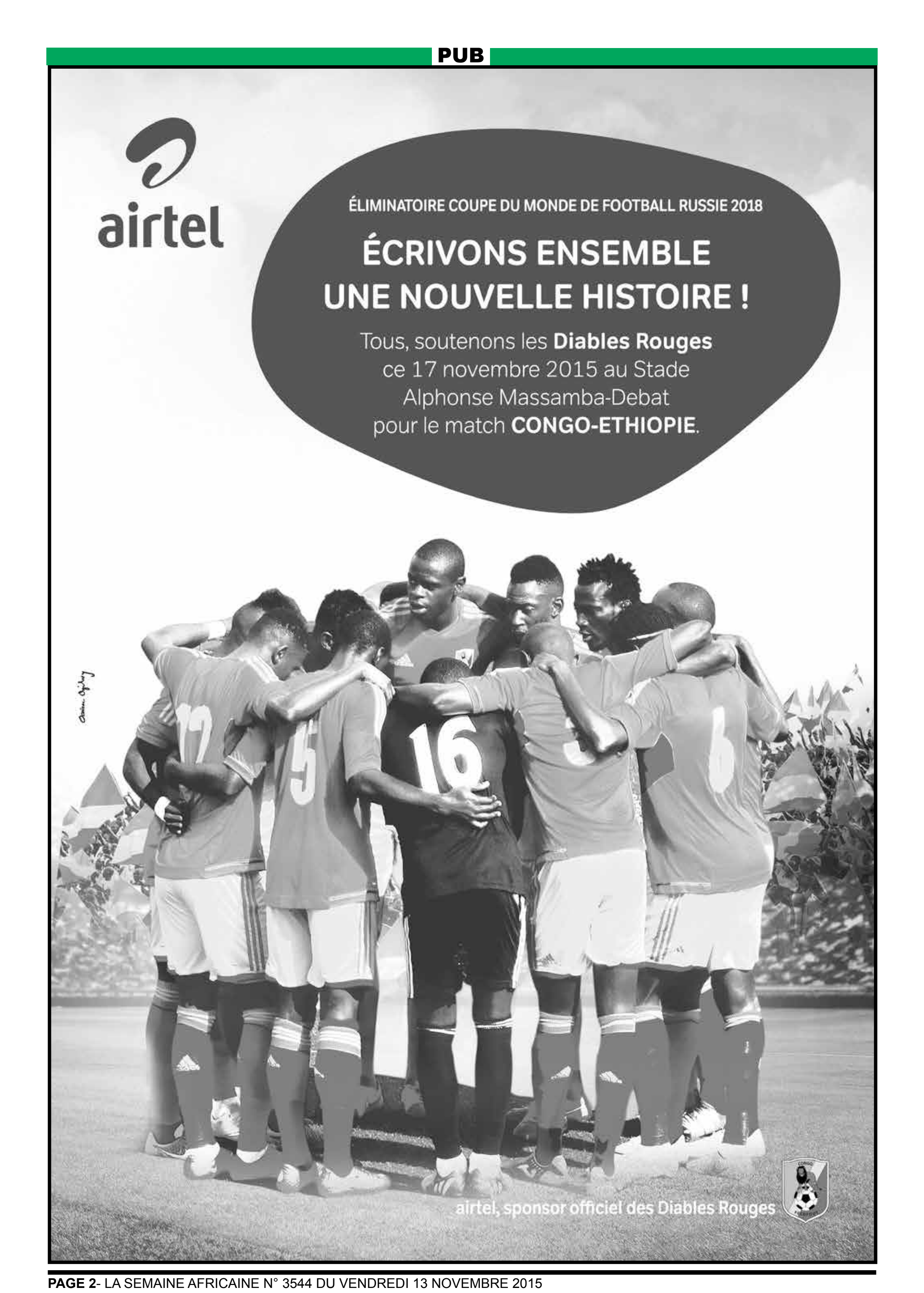
airtel
ÉLIMINATOIRE COUPE DU MONDE DE FOOTBALL RUSSIE 2018
ÉCRIVONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE HISTOIRE !
Tous, soutenons les Diables Rouges
ce 17 novembre 2015 au Stade
Alphonse Massamba-Debat
pour le match CONGO-ETHIOPIE.
airtel, sponsor officiel des Diables Rouges

Après la promulgation de la Constitution du 25 octobre 2015

Le Congo à la recherche de son premier ministre!

Trouver la perle rare, pour le poste de premier ministre, c'est l'exercice qui met, actuellement, en branle les milieux politiques proches du pouvoir, après la promulgation, par le chef de l'Etat, le 6 novembre dernier, de la Constitution adoptée par référendum, le 25 octobre 2015, mais contestée par une grande frange de l'opposition. *«Le gouvernement comprend le premier ministre, chef du gouvernement et les ministres»*, dit l'article 98. Qui sera ce premier ministre aux pouvoirs importants? Les spéculations vont bon train, mais, semble-t-il, suivant une certaine tradition politique, il sera ressortissant d'un département Sud du pays.

La Constitution du 25 octobre 2015 pourvoit le premier ministre de pouvoirs importants: *«Le premier ministre, en concertation avec le président de la République, détermine la politique économique et sociale de la Nation»* (Article 99), il *«est responsable de la conduite de la politique économique et sociale de la Nation devant l'assemblée nationale»* (100), *«assure l'exécution des lois, exerce le pouvoir réglementaire dans les matières autres que celles relevant des décrets en conseil des ministres, nomme aux emplois civils et militaires autres que ceux pourvus en conseil des ministres ou par décret simple du président de la République et supplée le président de la République dans la présidence des conseils de défense ainsi que des organes supérieurs d'orientation, de suivi et de décision stratégique en matière de défense et de sécurité»* (101).
Les regards sont donc tournés vers la présidence de la République où l'on attend la nomination du premier ministre. La Constitution donne libre cours au chef de l'Etat de le choisir dans n'importe quel camp politique ou dans les milieux de la société civile. A lui, ensuite, de convaincre sa majorité à l'assemblée nationale, détenue par son parti, le P.c.t (92 députés sur 139), de le soutenir.
Cependant, suivant une certaine tradition politique inaugurée par le président Fulbert Youlou, le choix du président Denis Sassou-Nguesso, lui-même issu du Nord, ne devrait tourner que dans les cinq départements méridionaux du pays (Kouilou, Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool). L'on susurre également que c'est, pour lui, un moyen de reconquérir l'opinion dans cette partie du pays qui a,majoritairement, tourné le dos à son initiative de changement de Constitution. Les spéculations tentent d'établir des pronostics. Des noms sont avancés. Des commentaires aussi, mais rares sont ceux qui sont dans les secrets du prince. La surprise va être grande, même pour ceux qui croient être dans les confidences du chef de l'Etat.
Après une Transition de quatre ans et demi et pratiquement deux septennats où le chef de l'Etat était le personnage clé de la politique nationale, le Congo, après le changement de Constitution, entre dans un régime semi-parlementaire bien typique, où le premier ministre sera un personnage important après le chef de l'Etat. Il tiendra pratiquement la vie quotidienne de la Nation, puisqu'il convoque et préside le conseil de cabinet et les comités interministériels (Article 102) et exerce le pouvoir réglementaire.
Mais, le premier ministre sera pratiquement sous l'égide politique de l'actuelle majorité qui dispose du pouvoir de censure. Véritable chiffon rouge qu'on n'hésitera pas de lui brandir, chaque fois qu'il ne voudra pas faire la volonté de la majorité. *«L'assemblée nationale peut, par le vote d'une motion de censure, renverser le gouvernement»* (Article 139). Le premier ministre pourra trouver un parapluie auprès du chef de l'Etat qui dispose du pouvoir de dissolution de l'assemblée nationale (Article 138) et ceci, à n'importe quel moment.
Bref, étant le personnage-clé de l'administration du pays, le premier ministre devra s'arranger pour être, tout le temps, en harmonie avec le président de la République, d'un côté, et la majorité à l'assemblée nationale, de l'autre. Un équilibre pas facile à tenir, pendant des mois, quand on sait qu'il peut être amené à prendre des décisions impopulaires, mais nécessaires pour l'Etat.
Pour l'instant, c'est un premier ministre qui aura, dans son agenda, la préparation de l'élection présidentielle de juillet 2016 et surtout, la relance du dialogue au sein de la classe politique, après le référendum constitutionnel qui a failli ébranler l'unité nationale.
Enfin, la nomination du premier ministre rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, destinée à assurer l'évolution des institutions et favoriser le renouvellement de la classe politique aux affaires. Mais celle-ci ne va pas sans susciter quelques soucis: pas facile d'adapter les institutions issues de la Constitution du 20 janvier 2002 au nouvel ordre constitutionnel qu'on vient d'établir. Certains se demandent même si le pays n'est pas dans un contexte de double Constitution. Le ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka a beau expliquer que l'ancienne Constitution ne produit plus ses effets, on ne comprend pas comment faire la mutation dans la nouvelle, en raison, parfois, de quelques arguties techniques au plan juridique. Certains pensent, par exemple, que le président de la République ne peut pas passer pieds joints d'une Constitution à une autre, sur laquelle il n'a pas prêté serment. Il faut une petite période de transition, le temps de mettre en place les institutions, conformément à la nouvelle Constitution. Mais, ce n'est qu'un débat politico-juridique où chacun défend ce qui l'arrange, et que tout peut être, par ailleurs, défendable.

Joël NSONI

Fédération P.c.t de Brazzaville

Pierre Ngolo met ses troupes en ordre de bataille, pour la présidentielle!

La Fédération P.c.t (Parti congolais du travail) de Brazzaville a organisé, mardi 10 novembre 2015, un meeting en salle, au palais des congrès, à Brazzaville, sous le patronage de Pierre Ngolo, secrétaire général du P.c.t. En présence de Gabriel Ondongo, président de la Fédération P.c.t de Brazzaville. Pour faire le point sur le processus ayant abouti à la promulgation de la nouvelle Constitution. *«Le référendum est passé, nos regards sont, désormais, tournés vers l'élection présidentielle qui pointe à l'horizon. Organisons-nous sur le terrain et renforçons la discipline et la cohésion au sein du parti»*, a déclaré Pierre Ngolo. A cette occasion, il a appelé les militants et sympathisants à la vigilance et à préserver la paix.

Pierre Ngolo.

Le meeting en salle de la Fédération P.c.t de Brazzaville est la première rencontre de ce parti, après le référendum constitutionnel du 25 octobre 2015. Les membres du secrétariat permanent, de la commission nationale de contrôle et d'évaluation, du comité central, du comité d'honneur, du conseil fédéral du P.c.t étaient présents.
Dans son discours, Gabriel Ondongo s'est réjoui de la grande mobilisation des militants et a indiqué que l'objectif étant atteint avec la victoire du *«oui»*, *«le plus difficile reste à faire». «La victoire du «oui» n'est pas la victoire d'un camp sur un autre, c'est la victoire du peuple sur lui-même»*, a-t-il déclaré. Il a appelé les militants et sympathisants à travailler d'arrache-pied, afin d'assurer le succès de leur candidat à l'élection présidentielle de 2016. *«Dans cette perspective, qu'il me soit permis d'en appeler à la responsabilité des militants et sympathisants. En clair, il s'agit, pour chacun de vous, de travailler davantage et de demeurer vigilant, afin de préserver la paix chèrement acquise»*, a-t-il dit.
Pour sa part, le secrétaire général du P.c.t, Pierre Ngolo, s'est félicité également du comportement des militants avant, pendant et après le scrutin référendaire du 25 octobre dernier. Il les a félicités, pour *«avoir bravé les intimidations, et d'être, malgré tout, allés aux urnes, remplir leur devoir civique»*. Mais sans triomphalisme, le secrétaire général du P.c.t estime que la victoire du *«oui»* est celui du peuple et de la démocratie congolaise.
Parlant des événements malheureux du 20 octobre dernier, il a indiqué que la démocratie ne s'accommode pas avec la violence et l'intimidation. *«Le peuple congolais et les militants du P.c.t doivent se lever contre les pratiques qui tendent à freiner le processus démocratique au Congo. On ne peut pas se dire démocrate et empêcher le peuple à exercer librement son droit de vote»*.
Pierre Ngolo considère que le référendum constitutionnel est passé. Il faut, désormais, regarder l'horizon. Pour cela, la direction du parti fera des descentes dans les arrondissements de Brazzaville et de l'Île Mbamou, pour des rencontres permettant d'élaborer des stratégies politiques, en vue des échéances politiques qui pointent à l'horizon, notamment l'élection présidentielle de 2016 et les élections législatives de 2017.
S'agissant d'une éventuelle tenue du dialogue, Pierre Ngolo a rappelé que le P.c.t est toujours pour le débat d'idées, comme moyen de résolution des différends politiques. *«Notre parti est ouvert à la contradiction démocratique. Nous plaçons l'amélioration des conditions du peuple au centre de nos préoccupations»*, a-t-il dit.

Pascal Azad DOKO

Editorial

Pour une gouvernance électorale consensuelle!

Le chef de l'Etat a promulgué, le 6 novembre dernier, la nouvelle Constitution qui consacre un régime semi-parlementaire. Celle-ci reprend le destin du pays, dans un contexte de crise, parce qu'une partie de la classe politique n'entend pas la reconnaître, alors que la communauté internationale reste circonspecte.
L'opposition pourrait-elle faire revenir la machine en arrière? Peine perdue. Probablement, le bras de fer entre pouvoir et opposition se jouera sur un autre terrain, pas celui de la Constitution qui vient d'être promulguée, malgré les tares liées à sa naissance. Cependant, il ne faut pas non plus penser que tout est gagné pour le père de la nouvelle Constitution. Car, un événement de taille est à venir: l'élection présidentielle.
Pour se faire réélire, le président Denis Sassou-Nguesso aura, sans doute, besoin de pas tellement réformer l'actuelle Conel. Celle-ci vient de révéler à la Nation et au monde, sa capacité à produire des résultats dont elle a, seule, le secret. Plus de la moitié des bureaux de vote désert, pas de vote dans quelques districts de la République, mais tout cela a donné, suivant ses calculs, un taux de participation de 72,44%, à travers le pays. Même en temps normal, ce taux de participation révèle une grande réussite du vote. Or, le référendum constitutionnel s'est déroulé dans un contexte de crise où certains électeurs ne se sont pas rendus aux urnes, parfois simplement, à cause de la psychose qui régnait.
Evidemment, le reste de la classe politique n'entend plus se laisser prendre au piège de ce système électoral qui est réduit à jouer, sans manière, la survie du pouvoir. Elle s'en tient au consensus d'Ewo, Dolisie et Sibiti sur la gouvernance électorale, dans l'organisation du scrutin présidentiel prochain.
La mise en place d'une gouvernance électorale transparente et équitable, avec une remise en ordre du corps électoral, est un grand facteur de renforcement des capacités démocratiques du pays. Toute élection se termine toujours par un vainqueur et un vaincu. Mais, là n'est pas l'essentiel. L'important est que la règle qui sert à les départager soit comprise par les deux et garantisse la transparence et le bon fonctionnement des procédures mises en place, depuis l'enregistrement des électeurs, la proclamation des résultats, jusqu'au règlement du contentieux électoral. Cela se traduit par la confiance que chacun d'eux ou, en tout cas, l'ensemble des observateurs et des électeurs manifestent.
Dans ce domaine, le consensus a été fait, encore faut-il le mettre en œuvre, convenablement. C'est pourquoi l'on pense, à juste titre, que la gouvernance électorale sera au cœur des futures négociations, dans l'organisation du scrutin présidentiel à venir. Autant dire qu'à défaut de dialogue pour régler les différends politiques qui empoisonnent la vie de la Nation, hypothèquent l'avenir des jeunes et menacent de ruiner les acquis de la paix et de l'unité nationale, il ne reste plus qu'à conduire les acteurs congolais dans une gouvernance électorale juste, de telle sorte que l'élu présidentiel de demain, qu'il soit du Nord ou du Sud, comme on aime diviser le pays, soit propre et reconnu comme tel, parce que jouissant de la légitimité démocratique de nature à renforcer son image et son autorité.
Trop de bruit et de machination! Pour en finir, il faut que le meilleur gagne dans les urnes, à la loyale. La démocratie congolaise ne pourra redorer son blason qu'en relevant le défi d'une gouvernance électorale irréprochable.

Joachim MBANZA

LA SEMAINE AFRICAINE
Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72/ 01 116 63 33
Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire: Tel:05.557.78.71
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Programme des Nations Unies pour le Développement

Brazzaville, le 09 Novembre 2015

Au service des peuple et des nations

AVIS DE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INDIVIDUELS
ETABLISSEMENT D'UN ROSTER
(Relance)

Type de Contrat: IC (Consultants Individuels)
Délai de soumission: 24 Novembre 2015
Langues: Français, des connaissances de travail en anglais sont nécessaires.
Durée: de quelques jours à plusieurs mois
Lieu: à domicile et/ou mission en République du Congo

Contexte
Le bureau du PNUD Congo Brazzaville lance le présent avis de recrutement de consultants individuels - établissement d'un roster
pour solliciter la soumission de CVs par des experts/consultants nationaux et internationaux hautement qualifiés et expérimentés en vue d'établir un roster pour la réalisation de diverses consultations dans les domaines ci-dessous listés:
- Lutte contre la Pauvreté;
- Bonne Gouvernance;
- Environnement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des projets constituant son portefeuille pour l'année 2015, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, recrute «des consultants nationaux et/ou internationaux dans les domaines de la Lutte contre la Pauvreté, de la Gouvernance et de l'Environnement»

Les consultants seront engagés «au besoin, ponctuellement». En d'autres termes, au fur et à mesure que le PNUD Congo Brazzaville requiert les services d'un consultant, une sélection sera faite parmi ceux qualifiés dans le roster. La sélection est basée sur, entre autres, la disponibilité des consultants au moment nécessaire, leur capacité de langue, leur expertise et leur proposition financière. Et seuls les candidats qui auront satisfait à toutes les étapes de l'évaluation seront enrôlés dans le roster.

Pour toute information relative à la constitution du dossier, aux critères et conditions de qualification, aux compétences/aptitudes/expériences requises, ainsi qu'aux modalités de soumission, prière de consulter le tableau d'affichage du bureau du PNUD ou le lien http://procurement-notices.undp.org/ sous le N° 26645

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

M. Mohamed Abchir
Représentant Résident Adjoint

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
93, Avenue Gallieni, MPILA, Centre-ville, Brazzaville - République du Congo
B.P: 13646/Tél(s): +(242) 05.596.77.86/06.669.26.76/06.412.71.92
E/mails: officenotmouandza@yahoo.fr/officenotsmb@gmail.com

BKO GENERAL TRADING SARL.

Société A Responsabilité Limitée.
Capital Social: Un Million (1.000.000) Francs Cfa
Siege Social: 37, rue Bandas, Poto-Poto, Brazzaville
RCCM CG/BZV/15 B 5710

AVIS D'EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée: BKO GENERAL TRADING, Société A Responsabilité Limitée, au capital d'un million (1.000.000) de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5710 du trois novembre deux mil quinze, établi par Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré à Brazzaville EDT Plaine, le 03 novembre 2015, sous folio 197/5 numéro 2702, les associés de la société suscitée avaient décidé d'étendre l'objet social à l'activité ci-après:
- ALIMENTATION.

En conséquence, les dispositions de l'article 3 des statuts ont été modifiées de manière suivante:

-Quincaillerie;
-Vente des pièces de voiture et de matériel électronique;
-Transit-fret;
-Import-export;
-Alimentation.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1056 et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro M2/15-2249.

Pour avis,
Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PORTEFEUILLE PUBLIC,
DU PLAN ET DE L'INTEGRATION/DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE BACONGO

N°071/15/MEFPPPI/DGID/DEFFD/DDIB-B/DCHPFB

INSERTION LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo-Brazzaville

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° D'ORDRE	N° DE RÉQUISITIONS	RÉFÉRENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS/DISTRICTS	REQUÉRANTS
01	2501 du 12/01/15	Section AG, bloc-, Plle 1, Sup. 342,61m2	7, rue Kintsembo (Kinsoundi)	Makélékélé	M. LOUBELO Christian
02	2502 du 12/01/15	Section AV, bloc-, Plle 1, Sup. 526,70 m2	Mayanga	Madibou	M. LOUBELO Christian
03	2503 du 12/01/15	Section F, bloc 97, Plle 11, Sup. 672,02 m2	101, rue Mpossi Masseké ex-Berlioz	Bacongo	M. LOUBELO Christian
04	2504 du 12/01/15	Section A1, bloc-, Plle 6, Sup. 359,13 m2	4, rue Tounda (Kinsoundi)	Makélékélé	M. LOUBELO Christian
05	2590 du 21/04/15	Section AV, bloc-, Plle 10, Sup. 400,00 m2	Rue Kimboko (quartier Mayanga)	Madibou	Mme MATSIONAT NDOUNDOU Agathe
06	2592 du 21/04/15	Section AV, bloc-, Plle 12, Sup. 389,50 m2	Rue Ngoma (Mayanga)	Madibou	Mme MATSIONAT NDOUNDOU Agathe
07	2593 du 21/04/15	Section AU, bloc-, Plle 9, Sup. 339,30 m2	Rue Kimbembé (Kimpouomo)	Madibou	M. BANSIMBA Médard
08	2568 du 25/03/15	Section AS1, bloc-, Plle 9, Sup. 400,00 m2	Klinkou	Madibou	Mme BAKOUMA Nadine Marleine
09	10975 du 12/9/15	Section-, bloc-, Plle 9, Sup. 13.190,02 m2	Quartier Impoh Manianga	Djiri	M. NKOU Michel Stanislas
10	2786 du 18/08/15	Section AT2, bloc 65, Plle 9, Sup. 199,00 m2	20, rue Koussouassissa	Mfilou	Association POOH MENOUA
11	2505 du 14/01/15	Section AL, bloc-, Plle 9, Sup. 900,33 m2	58, rue Souka	Mfilou	MANTSOUAKA Ulrich
12	2808 du 10/08/15	Section B, bloc 17, Plle 14, Sup. 775,62 m2	Case 108 ASCENA (Mounkondzi-Ngouaka)	Makélékélé	Mme Ezilda Gwladys NZOUSSI KIBAMBA
13	2647 du 27/05/15	Section A W, bloc 45, Plle 1, Sup. 1176,75 m2	6, rue Georges Mampou	Madibou	M. MAMPOUYA Georges
14	2975 du 09/09/15	Section AB, bloc 43, Plle 9, Sup. 1462,50 m2	14, rue Sitha Dubois	Madibou	La Société Civile Immobilière «Mission»
15	2405 du 25/09/14	Section-, bloc-, Plle-, Sup. 464.857,06 m2	Zone Taba (village Saint Michel), Mindoulou	Pool	BIATAMBIKILA Jeanne Evelyne et autres
16	2403 du 25/09/15	Section-, bloc-, Plle-, Sup. 504.045,93 m2	Zone Taba (village Saint Michel), Mindouli	Pool	M. BAVOULADIO Dominique
17	2398 du 23/09/14	Section AN, bloc-, Plle 2, Sup. 98,00 m2	Avenue Bosso	Mfilou	BOUANGA Sanchez Bien-Heureuse
18	2689 du 17/06/15	Section AB, bloc-, Plles 9-12, Sup. 900,00 m2	Quartier Kombé	Madibou	M. BOUNDZEKI Nicolas
19	2932 du 12/08/15	Section-, bloc-, Plle-, Sup. 3467,25 m2	Rue non dénommée (qtier Nsangamani)	Madibou	Mme MALONGA née TALAYANDI Claire
20	2701 du 26/06/15	Section-, bloc-, Plle-, Sup. 7491,31 m2	Avenue Isidore MVOUMBA (Kindamba)	Pool	M. NTANDOU Théophile
21	2675 du 1er/06/15	Section A3, bloc 17, Plle 58, Sup. 172,48 m2	16, rue Matsouala (qtier Ngangouoni)	Makélékélé	M. FOUTI LOUBOTA Serge Dieudonné
22	3003 du 30/09/15	Section B2, bloc 26, Plle 2, Sup. 430,00 m2	30, avenue Mpiaka	Makélékélé	Mlle SALABOUNA-MPIAKA Sandrine et MPIAKA NKENZO Diane N.
23	2906 du 12/08/15	Section G, bloc 59, Plle 5, Sup. 274,25 m2	Rue Eugène Kouani	Bacongo	Mme NKOUA Ingrid Ester D.C.
24	1518 du 03/12/12	Section AU, bloc-, Plle 1, Sup. 1606,50 m2	Quartier Loua	Madibou	M. TSAMOUKOUNOU Claude
25	2423 du 15/10/15	Section F, bloc 127, Plle 6, Sup. 310,56 m2	284, rue Lamy	Bacongo	M. TSAMOUKOUNOU Claude
26	2794 du 31107/15	Section-, bloc-, Plles 14-15, Sup. 3471,00m2	Quartier Wayako (Kinkala)	Pool	M. MAKIMOUNA Daniel
27	6693 du 23/01/09	Section E, bloc-, Plle C3-81, Sup. 800,00 m2	La Glacière	Bacongo	M. BIKINDOU Jean Robert
28	2740 du 15/07/15	Section BJ, bloc 113, Plle 4, Sup. 28.831,51 m2	Mbouono	Madibou	Enfants BIKINDOU
29	2739 du 15/07/15	Section BJ, bloc 96, Plle 4, Sup. 27.316,90 m2	Mbouono	Madibou	Enfants BIKINDOU
30	2741 du 15/07/15	Section AE, bloc 58, Plle 48, Sup, 3323,32 m2	Rue Massamba Débat (Mantsimou)	Madibou	M. BIKINDOU Alain Serge et M. BIKINDOU Yves Roland
31	2738 du 15/07/15	Section AM, bloc-, Plle 6, Sup. 1048,00 m2	73, rue Moutabala	Mfilou	Mme BITSOUMANOU Barbe
32	2667 du 29/05/15	Section AU, bloc-, Plle 16, Sup. 379,28 m2	32, Ntoukanou J.J. (quartier Kombé)	Madibou	M. MAPELA Roland Est-Bien Bertrand
33	3021 du 07/10/15	Section C2, bloc-, Plle 9, Sup. 427,75 m2	72 bis, rue Jeanne Viale	Bacongo	Mme GNANGA Yvette
34	3014 du 06/10/15	Section G, bloc 123, Plle 5, Sup. 422,00 m2	247, rue Mbama	Bacongo	Mlle BIDOUNGA Olivia Roseline Rolande
35	2783 du 17/08/15	Section-, bloc-, Plle 1, Sup. 440,00 m2	Village Loukanga II, zonz nkota Goma Tsé-Tsé	Pool	M. MIOKO André
36	2625 du 19/05/15	Section AV, bloc-, Plle 4, Sup. 400,00 m2	93, quartier Poto-Poto	Madibou	MASSENGO BASSIMBA Flore

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 5 Novembre 2015

Pour insertion légale
Alain Roger MBENGUE
Inspecteur Principal des Impôts

Copar (Convention des partis républicains)

Nicéphore Fylla Saint-Eudes conduit un nouveau bureau exécutif national

La Convention des partis républicains s'est restructurée, en se dotant d'une série de documents fondamentaux devant régir son fonctionnement et lui permettre d'affronter les futures batailles électorales, ainsi qu'un nouveau bureau exécutif, suite à l'adhésion de nouveaux partis et associations politiques. Ainsi, samedi 7 novembre 2015, au palais des congrès, trente formations politiques ont signé un engagement solennel, un accord politique. Dans une conférence de presse qui a suivi cette signature, Bonaventure Boudzika, responsable de la communication, porte-parole de la Copar, a expliqué l'enjeu de cette restructuration.

Les présidents de la convention des partis républicains.

Quelques leaders de la plateforme.

Bureau exécutif du collège des présidents

- Président coordonnateur, chargé de l'orientation et du contrôle: Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes;
- Responsable des questions politiques et électorales: Michel Mboussi-Ngouari;
- Responsable de la communication, porte-parole de la Convention: Bonaventure Boudzika;
- Responsable des relations avec les autres partis et associations: Jean Ebina;
- Responsable des questions économiques et du financement: Romaric Mouboti;
- Responsable des contentieux et des questions juridiques: Chris Antoine Walembaud;
- Secrétaire permanent: Julien Euloge Libota.

A travers leur engagement solennel dans la Copar, les trente partis et associations politiques ont promis de défendre les vertus de la République, de conquérir le pouvoir par les moyens pacifiques et démocratiques et de promouvoir le dialogue. *«Nous avons restructuré notre plateforme, pour resserrer nos rangs, afin d'aller unis aux prochaines batailles électorales, d'œuvrer ensemble pour la paix et la démocratie. Nous sommes engagés dans la réussite et la mise en œuvre des conclusions de Sibiti»*, a expliqué Bonaventure Boudzika. Pour lui, tous les responsables des partis et associations membres de la Copar sont animés par la défense des vertus de la République. «*Parmi nous, vous constaterez que nous n'avons pas engagé le C.n.r, le parti du Pasteur Ntumi. Par conséquent, la présence de notre frère, Chris Antoine Walembaud, est liée à ce combat que nous n'avons pas achevé: celui de doter les Congolais de meilleures conditions d'organisation des élections. Conscient du fait que nous avons une unité de pensée et d'action sur cette question, il était donc question que nous continuions à rester et lutter ensemble»*, a indiqué Bonaventure Boudzika, justifiant la présence de Chris Antoine Walembaud, ancien secrétaire général du C.n.r et directeur de cabinet de pasteur Ntumi, exclu de son parti.

Poursuivant son propos, le conférencier a précisé: *«Le seul point qui a achoppé avec le C.n.r était sur l'évolution des institutions. A partir du moment où le secrétaire général du C.n.r a continué à siéger dans les organes issus du dialogue de Sibiti, le pasteur Ntumi a pris la décision de suspendre sa participation à la convention et a retiré ses représentants. Aujourd'hui, Chris Antoine Walembaud agit en tant que président de son parti: Perspective républicaine et démocratique»*.

Prenant acte de la promulgation de la Constitution, Bonaventure Boudzika a, simplement, dit, comme pour s'opposer aux leaders des autres plateformes de l'opposition, qu'un républicain digne de ce nom ne peut pas discuter une décision de la haute juridiction nationale. «Un républicain qui se respecte milite pour la défense des vertus de la République, le respect des institutions», a-t-il affirmé. Au cours de cette cérémonie, la Convention des partis républicains a rendu public le nouveau bureau exécutif de son collège des présidents.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Apad (Actions politiques actives au développement)

Andréol Fernand Miaka satisfait de la prise en compte de son projet de «départementalisation»

Le président de l'Apad (Actions politiques actives au développement), parti situé à la majorité présidentielle, Andréol Fernand Miaka, a délivré, samedi 31 octobre 2015, au siège de son parti, à Brazzaville, un message de l'Apad, suite à la publication des résultats du scrutin référendum du 25 octobre 2015. L'Apad se dit satisfait non seulement de ce que son projet sur la «départementalisation» a été pris en compte dans la nouvelle Constitution, mais aussi par le fait que la population, selon lui, a fait le choix de cette Constitution, qui permet au pays de se doter de moyens institutionnels pour son émergence d'ici à l'horizon 2025.

Andréol Fernand Miaka.

L'Apad rappelle que la population congolaise, en acceptant l'évolution des institutions, en adoptant le principe de la nouvelle République, s'est dotée des moyens constitutionnels d'émergence. La population congolaise a fait le choix de sa raison, le choix de la paix, le choix de la cohésion sociale. Elle a consolidé la liberté, l'égalité et la justice.

L'Apad estime que les hommes politiques congolais devront se consacrer à la responsabilité de proposer et de conduire, *«derrière l'homme de synthèse qu'est Denis Sassou-Nguesso, des politiques d'unité, des politiques de travail, des politiques de progrès»*. Tout ceci, *«pour que vive, en toute quiétude, la population congolaise»*. L'Apad affirme que les réformes institutionnelles demandées au président de la République, au cours des consultations présidentielles, par son bureau politique, ont eu un écho favorable. *«Notre reconnaissance, pour le chef de l'Etat, est sans égal. La départementalisation du pouvoir exécutif ayant entraîné la décentralisation approfondie dans la Constitution du 25 octobre 2015 de la nouvelle République, engage, à ce jour, la population au travail. Car le travail ne peut pas s'arrêter»*.

L'Apad relève, cependant, que *«lorsqu'un cheval est réputé bon, il est toujours partant. Et l'on ne spécule pas sur son âge et ses années de courses. On parie toujours sur lui, pour des meilleurs gains». «C'est tout comme lorsqu'on a trouvé un bon président, on le garde, on le soigne, on le respecte»*, a-t-il dit.

Pascal Azad DOKO

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo		182 Euros	
6 mois		Autres pays d'Afrique	
Retrait sur place:	15.600	96 Euros	
Expédié:	23.400	192 Euros	
1 an		Europe	
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	
Expédié:	46.800	192 Euros	
France, Afrique Francophone		Amérique-Asie	
91 Euros		100 Euros	
		200 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Ministère de la fonction publique

Des certificats Hec aux cadres et agents de l'Etat

En partenariat avec l'Ecole des hautes études commerciales (Hec-Paris), le Ministère de la fonction publique a lancé, en septembre 2013, une session de formation, dans le cadre du Programme «Libosso», à l'endroit des hauts-dirigeants, des cadres managers, des gestionnaires des ressources humaines et autres fonctionnaires de l'administration congolaise, afin de renforcer leurs capacités managériales. Au total, 37 hauts dirigeants et 95 cadres managers de l'administration ont bénéficié de ce programme dont la remise des certificats a eu lieu, vendredi 30 octobre 2015, au palais des congrès, à Brazzaville, au cours d'une cérémonie patronnée par Gilbert Mokoki, ministre de la fonction publique. En présence de Jean-Luc Ricci, Directeur général de Hec-Paris.

Gilbert Mokoki remettant le certificat à un séminariste.

Le programme Libosso s'inscrit dans le plan du gouvernement visant à vulgariser la gestion axée sur les résultats et à développer une culture de la performance orientée vers l'usager-client sur toute la chaîne de hiérarchie de l'administration congolaise.

Pour le ministre Gilbert Mokoki, il s'agit, là, pour notre pays, d'une problématique capitale et majeure qui s'inscrit dans une démarche prospective et visionnaire, dont *«les jalons sont posés dans le cadre général du Chemin d'avenir qui préconise la modernisation de l'administration publique congolaise»*.

Les formations du programme «Libosso», dont le contrat a été signé le 20 juillet 2013 entre le gouvernement et la Haute école de commerce de Paris, sont organisées pour *«faciliter la prise de conscience des enjeux de changement dans l'administration publique, en partageant et en s'appropriant, transversalement, les méthodes et les outils du management»*, a ajouté le ministre. A ce jour, 37 hauts-dirigeants et 95 cadres managers de l'administration ont été formés. Ils ont reçu des certificats de participation Hec. En outre, 333 agents de l'Etat ont pu participer à des méga-ateliers.

Appréciant le programme «Libosso», le ministre Gibert Mokoki a dit qu'il est porteur d'espoir. C'est pourquoi, s'adressant aux récipiendaires, il a fait savoir qu'ils sont nantis de connaissances et de savoir pouvant permettre de donner l'impulsion nécessaire à la réforme de l'administration publique. *«Vous êtes jugés aptes à faire face aux défis actuels et à venir de notre administration publique. Vos actions, votre pratique seront, désormais, appréciées en conséquence. Le gouvernement attend de vous non pas un frémissement, mais une impulsion»*, a-t-il déclaré.

Au nom de ses collègues, Mme Virginie Ndésabeka s'est dit heureuse et fière de recevoir le certificat Hec qui, selon elle, permet de jeter un regard optimiste vers cet avenir que le Congo veut meilleur pour son administration. *«Nous prenons l'engagement de mettre en œuvre les riches enseignements reçus, de nous employer à les vulgariser dans l'intérêt des concitoyens de notre pays»*, a-t-elle indiqué.

Tout en manifestant la reconnaissance de son institution de conduire ce programme avec le Ministère de la Fonction Publique, Jean-Luc Ricci, Directeur général de Hec-Paris, a reprécisé que cette formation consistait à développer un état d'esprit dans chaque agent de l'administration congolaise, quelles que soient sa responsabilité et sa mission. *«C'est une responsabilité collective qui impliquerait l'engagement de chacun de nous, à chacune et chacun de vous, agents de la Fonction publique, en vue d'une administration au service de l'émergence du Congo»*, a-t-il signifié.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Journée mondiale du Diabete "Une vie saine et le diabète"

14 Novembre 2015

CELEBRATION JOURNEE NATIONDIALE DU DIABETE

Communiq ué de Presse

Le diabète de type 2 peut être prévenu dans la plupart des cas tout comme peuvent être évitées les complications graves liées à cette maladie avec un style sain de vie ainsi qu'un environnement favorable.

A cet effet Des activités de sensibilisation sur le diabète en faveur des personnes atteintes de diabète et ceux à risque de le développer seront organisées par l'association Diabaction Congo et partenaires le vendredi 13 et samedi 14 novembre 2015 à partir de 7H30, à l'Institut du Diabète Maison Bleue de Brazzaville (à coté de la Maison d'Arrêt).

Fait à Brazzaville le 9 novembre 2015

DIABACTION CONGO BRAZZAVILLE CENTRE-VILLE

Dr Evariste Bouenizabila
Président Scientifique Diabaction

Coup d'oeil en biais

Délégation de l'Union européenne au Congo: pas de médiation politique menée

Dans un communiqué diffusé le 10 novembre 2015, la Délégation de l'Union européenne au Congo *«dément qu'elle est impliquée dans une médiation concernant la situation politique au pays. Toute médiation exige que le médiateur ait reçu un mandat de chaque partie pour parler à l'autre partie au cours d'une négociation. Cette définition ne correspond pas à l'action que mène, actuellement, la Délégation de l'Union européenne qui s'inscrit strictement dans le cadre de l'accord de Cotonou. L'article 8 de l'accord prévoit que l'Union européenne et le Congo entretiennent un dialogue politique régulier. La Délégation entretient également un dialogue avec la société civile, reconnue comme acteur de la coopération par l'accord de Cotonou».* Ce communiqué fait suite à un article publié par nos confrères du quotidien «Les Dépêches de Brazzaville», dans leur édition du 9 novembre dernier, évoquant une médiation conduite par la délégation de l'Union européenne.

Des usagers coincés dans un ascenseur à la Tour Nabemba

Mercredi 12 novembre 2015, vers 14h, des usagers de la Tour Nabemba, l'immeuble le plus haut du Congo, situé au centre-ville de Brazzaville, se sont retrouvés prisonniers, pendant plusieurs minutes, dans un ascenseur, à cause des coupures intempestives d'électricité dans la ville. Mais, plus de peur que de mal, ils ont fini par s'extirper de l'ascenseur. Le même jour, d'autres usagers, par contre, ont été obligés de prendre les escaliers. Certains sont partis du vingt-septième étage, d'autres ont monté du premier jusqu'au dernier étage. Un véritable parcours du combattant! Il faut dire que ces derniers temps, les coupures ou les délestages d'électricité ont repris leur rythme infernal. Certains quartiers peuvent être privés d'électricité, pendant deux ou trois jours. On ne sait pas si la S.n.e (Société nationale d'électricité) est confrontée à de nouvelles difficultés dans la distribution de l'électricité.

Andy Bemba convaincu d'être victime d'une machination pour son engagement politique

Le jeudi 22 octobre dernier, alors que le pays était secoué par les manifestations de l'opposition, les policiers du commissariat de Ouenzé 1, à Mampassi (Brazzaville), avaient interpellé deux jeunes répondant aux noms de Vivian Oko et Armand Boukinda, accusés de tentative d'incendie du marché de Ouenzé. Ils auraient dénoncé un commanditaire, Andy Bemba, qui leur aurait remis la somme de cent mille francs, pour commettre ce forfait. Celui-ci était surpris chez lui, vers Texaco La Tsiémé, par l'irruption musclée de la police, à 5h du matin, venue l'arrêter. Des perquisitions ont été opérées chez lui. Le véhicule de son ami dans lequel il roulait a été tracté. Gardé à vue, pendant quelques jours au cours desquels il a subi des interrogatoires, il a été transféré à la maison d'arrêt. Andy Bemba, qui nie absolument les faits, pense que c'est une machination qui a été montée contre lui. Et pour cause, fonctionnaire à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, il milite dans une association de l'opposant André Okombi-Salissa et a battu campagne pour le «non», lors de la campagne pour le référendum constitutionnel. Agé de trente ans environ, fils de Léon Bemba, membre du comité central du P.c.t (Parti congolais du travail) et enseignant de journalisme à l'Université Marien Ngouabi, Andy Bemba, qui a grandi et fait ses études aux Etats-Unis d'Amérique, très apprécié pour ses compétences par ses collègues de service à l'ambassade, marié et père d'une fillette, entend démontrer au procès qu'il n'a rien à voir avec l'histoire dont on l'affuble, mais qui a porté un coup dur à sa vie.

Un agent de la Force publique à la gâchette facile!

L'histoire qui s'est passée dans la rue du marché, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville, témoigne de la violence qui empoisonne la société congolaise. Dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 novembre 2015, un client d'une maison de passe a logé quelques balles de revolver sur le corps du réceptionniste, qui est mort sur-le-champ. D'après un témoignage, l'auteur de cet assassinat n'aurait pas accepté qu'on lui rappelle l'expiration du temps d'occupation de la chambre, d'où dans sa colère, il a pris la décision d'ouvrir le feu sur son interlocuteur. Selon une autre version, la victime avait fait savoir, poliment, au client qu'il n'y avait plus de chambre disponible, avant d'en trouver une, après vérification. Mais qu'ensuite, le présumé criminel voulant garer sa moto dans la concession, s'est vu opposer un refus, par le réceptionniste. Le client, décidé, alors, de renoncer à son projet, a allumé sa moto et a disparu. Curieusement, il est revenu, quelques minutes plus tard, pour commettre son forfait. Ce crime a provoqué l'émoi dans le quartier, où la victime bénéficiait de la sympathie de tous. On signale que le meurtrier serait un agent de la Force publique.

Une religieuse gênée par le bruit des gros véhicules à Madingou

La vieille route nationale n°1, Brazzaville-Pointe-Noire, passe par Madingou, le chef-lieu du département de la Bouenza. Une religieuse résidant dans cette ville, est effarée par le bruit des gros véhicules traversant Madingou-poste. *«Il y a tellement de nids d'oiseau et même des étangs d'eau, pendant la pluie, que le bruit des gros véhicules fatigue, entre autres, les malades et les personnes âgées qui sont le long de la route, de jour comme de nuit. Ce bruit dérange»*, écrit-elle. *«Ces victimes seront-t-elles indemnisées? N'y a-t-il pas une solution pour atténuer ce bruit? La vie humaine est précieuse»*, conclut-elle.

Un sexagénaire accusé du viol d'une fillette de cinq ans au quartier Massengo

Un homme de 60 ans a été interpellé et placé en garde à vue, le jeudi 5 novembre 2015, au commissariat de police de Kibéliba, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Il est accusé d'avoir violé la fillette de son voisin, à Massengo, dans le 9e arrondissement, Djiri. Le présumé violeur s'était rendu dans un débit de boisson locale, situé à proximité de son domicile. Ivre, de retour chez lui, il a appelé la fillette, en l'attirant avec une pièce de 100 francs Cfa. Après que la petite ait mordu l'appât, le sexagénaire l'a conduite dans une maison inachevée, à son domicile, où il vit seul, après s'être séparé d'avec sa conjointe. C'est là que tout s'est passé. Des cris de détresse ont attiré l'attention de la mère de l'enfant. Elle a couru vers le lieu, et a découvert le voisin en train de procéder à des attouchements corporels, occasionnant un saignement abondant. Pris en flagrant délit, le sexagénaire a pris la clé des champs. Mais des jeunes du quartier l'ont rattrapé. Après avoir nié les faits, il a fini par avouer avoir agressé la fillette. La foule l'a roué de coups, avant de le livrer à la police.

Electricité (Pointe-Noire)

La Centrale électrique de Djéno désormais sous gestion de la C.e.c

Le gouvernement a signé, le 5 novembre 2015, à Pointe-Noire, un contrat avec la C.e.c (Centrale électrique du Congo), qui confie à cette dernière, la gestion la C.e.d (Centrale électrique de Djéno). La signature de l'accord a eu lieu à Djéno, entre Jean-Raymond Dirat, directeur de cabinet du ministre des finances, Georges Roger Adzama, directeur de cabinet du ministre de l'énergie et de l'hydraulique, et Antoine Pandzou Bouyou, directeur de cabinet du ministre des hydrocarbures, pour la partie gouvernementale, et Mauro Dalmazzone, Directeur général de la C.e.c (Centrale électrique du Congo). En présence des ministres Jean-Marc Thystère-Tchicaya, des hydrocarbures, et Henri Ossebi, de l'énergie et de l'hydraulique; du Directeur général de la société Eni Congo, Lorenzo Fiorilo, et de bien d'autres autorités locales, dont le préfet, Alexandre Honoré Paka, et le maire, Roland Bouiti Viaudo.

Une vue de la centrale à gaz de djéno.

A Pointe-Noire, il existe deux centrales électriques fonctionnant au gaz. La Centrale électrique de Djéno (C.e.d) fut mise en service en décembre 2002 et elle est équipée de deux turbines de 25 mégawatts chacune. Sa gestion avait été confiée à la S.c.p.e (Société congolaise de production d'électricité), filiale de la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo). La deuxième, c'est la Centrale électrique du Congo, située à Côte Matève. Elle est le fruit de la coopération avec la société pétrolière italienne Eni. D'une puissance de 300 mégawatts (la source d'énergie la plus puissante du Congo, à l'heure actuelle), elle est gérée par une société dont le Congo détient 80% des parts et Eni Congo 20%.

Pour des raisons de mauvaise gestion, le gouvernement avait décidé, lors d'un conseil des ministres, en juin 2013, de dissoudre la S.c.p.e. C'est pourquoi le contrat signé par le gouvernement avec la société Eni confie la gestion de la Centrale électrique de Djéno à la C.e.c. «*Le dysfonctionnement de la Centrale électrique de Djéno a privé les consommateurs de 50 mégawatts. Ce qui explique les délestages récurrents constatés dans certains quartiers à Pointe-Noire*», a indiqué Alexis Bela, représentant des travailleurs, présent à la cérémonie de Djéno.

Le ministre de l'énergie et de l'hydraulique, Henri Ossébi, a expliqué que la puissance de production énergétique de la Centrale de Côte Matève va être portée de 300 à 450 mégawatts, dans moins de deux ans. Avec les 50 mégawatts de la centrale de Djéno, Pointe-Noire pourra produire, au total, 500 mégawatts, dans deux ans. Ce qui pourra satisfaire la demande, eu égard à l'ambition du Congo de devenir pays émergent à partir de 2025, c'est-à-dire dans dix ans exactement.

Après la dissolution de la S.c.p.e, la situation des travailleurs a été résolue. «*La S.c.p.e n'existe plus. Mais, l'État a réglé jusqu'au centime près, tous les droits de tous les travailleurs qui étaient concernés. Il restait une vingtaine de cadres et techniciens pour l'entretien de cette centrale, parce qu'elle était à l'arrêt. Ceux-là seront rattachés à la C.e.c*», a rassuré le ministre Ossébi.

Des sentiments de satisfaction partagés par son collègue, Jean-Marc Thystère-Tchicaya. «*Ces installations qui se trouvent autour de nous fournissent de l'énergie à l'ensemble de la République du Congo et, en particulier, aux départements de Pointe-Noire et du Kouilou. La demande en énergie du département de Pointe-Noire est exponentielle. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir que, couplé à la C.e.c, on arrivera à 350 mégawatts, avec, bien sûr, à moyen terme, des possibilités d'extension à 450 mégawatts, pour la C.e.c*».

John NDINGA-NGOMA

S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau)

Louis Patrice Ngagnon tient à la réussite du contrat de performance avec l'Etat

La direction générale de la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau) a organisé, vendredi 30 octobre 2015, à Brazzaville, sous le patronage de Louis Patrice Ngagnon, une réunion d'évaluation à mi-parcours du contrat de performance signé avec l'Etat congolais, il y a trois ans. L'objectif étant de corriger les défaillances constatées, afin d'apporter des solutions idoines et faire de la S.n.d.e une société de référence. A cette occasion, la direction générale de la S.n.d.e a doté les directions départementales de véhicules 4x4 et de matériel de laboratoire, pour le traitement de l'eau.

La réunion, qui a regroupé plusieurs cadres et techniciens de la S.n.d.e, avait un grand enjeu économique pour cette société qui entend relever le défi de la distribution d'eau courante. On a parlé de l'apport de chacun dans l'exécution du contrat de performance conclu pour cinq ans avec l'Etat. Les retrouvailles de ce jour *«nous offrent la sublime opportunité de jeter un regard rétrospectif sur la situation de notre entreprise, d'analyser nos forces et nos faiblesses, ainsi que de rechercher, en toute sincérité et pleine responsabilité, les solutions idoines du contrat de performance en cours d'exécution»*, a dit le Directeur général, Louis Patrice Ngagnon, à l'ouverture de la réunion.

Un échantillon des voitures.

Le contrat de performance signé en 2013 avec l'Etat congolais s'exécute à différents niveaux: d'abord, entre le Directeur général et les Directeurs départementaux et les chefs de services; enfin, entre les chefs des unités de production, les chefs d'agence et les chefs de centre et les stations.

L'objectif principal est de faire de la S.n.d.e, une société de référence en Afrique, en matière de distribution d'eau, en relevant le défi de régler les nombreux maux qui minent le fonctionnement de cette société, conformément au diagnostic posé par ledit contrat. Ce défi à relever consiste, entre autres, selon Louis Patrice Ngagnon, à augmenter la couverture en eau potable, à Brazzaville et à Pointe-Noire, qui se situait encore en deçà de de 50%, mais également de fiabiliser le fichier des clients, en régularisant les nombreux branchements non déclarés. A cette liste, il faut ajouter l'apurement d'une dette colossale, qui représente environ dix années de chiffre d'affaires de cette société publique. Une question que le gouvernement devrait, d'ailleurs, regarder, dans sa volonté de mettre en œuvre une politique efficace d'accès à l'eau potable en faveur des populations. Il s'agit d'améliorer le service à la clientèle, par la fourniture régulière, sans délestage, d'une eau bien traitée, donc de qualité.

Louis Patrice Ngagnon.

Dans son mot de clôture, le Directeur général de la S.n.d.e, qui tient à la réussite du contrat de performance, a appelé les cadres de sa société à la rigueur, au travail bien fait et à se débarrasser des antivaleurs, afin de porter haut l'étendard de l'entreprise.

Pascal-Azad DOKO

IN MEMORIAM

MAMBOU MA KINTOOMBO Julienne

(11.11.2012 - 11.11.2015)

Du 11 novembre 2012, date à laquelle il a plu a Dieu, de rappeler à Lui, dans sa Maison paternelle, la fervente de sa cause immortelle, Julienne MAMBOU MA KINTOOMBO, au 11 novembre 2015, il s'est déjà passé, mine de rien, trois bonnes années, de pieuse méditation sur le sort de l'homme et la brièveté de sa vie terrestre. En ce jour-anniversaire de sa promotion à la gloire du ciel, après 86 ans de vie (1926-2012) et 29 ans de veuvage (1983-2012), suite au décès de son noble époux, Raphaël Nkounkou (1910-1983), son cadet Dominique Batantou; ses enfants dont le major Gabriel Dimonekene, notre confrère; ainsi que le reste de sa famille biologique, prient les salutistes, ainsi que tous ceux qui l'ont connue ou aimée, au village Kimpalala et ailleurs, d'avoir une pensée contemplative sur son âme. Puisse l'espoir certain et glorieux du revoir avec maman Mambou, au matin de la résurrection, illuminer davantage notre marche quotidienne.

Après le référendum constitutionnel

L'I.d.c et le Frocad ne se reconnaissent pas dans la nouvelle Constitution

Les forces politiques et sociales opposées au changement de Constitution et œuvrant pour l'alternance démocratique en 2016, réunies au sein du Frocad (Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique), et l'I.d.c (Initiative pour la démocratie au Congo) ont organisé, samedi 7 novembre 2015, au siège de l'U. pa.d.s, à Diata, un quartier du premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville, une conférence de presse au cours de laquelle elles ont rejeté la promulgation de la nouvelle Constitution par le chef de l'Etat, le 6 novembre dernier. Ne reconnaissant pas cette loi fondamentale, ils ont décidé de poursuivre leur combat, à travers la désobéissance civile, sur l'ensemble du territoire national.

Leaders du Frocad.

Leaders I.d.c.

Tous les leaders de l'I.d.c-Frocad étaient là, excepté Guy-Brice Parfait Kolélas, qui était en tournée dans le département du Pool. La promulgation de la nouvelle Constitution par chef de l'Etat est, selon eux, *«une fuite en avant»* qui consacre la *«violation de la Constitution du 20 janvier 2002 et confirme le coup d'Etat constitutionnel»*. Par cet acte, ils estiment que le président de la République vient de *«placer le Congo dans une impasse dangereuse»*. Par conséquent, les deux plateformes de l'opposition ont, purement et simplement, rejeté la promulgation de ce qu'on appelle «la Constitution du 6 novembre 2015» et disent ne pas la reconnaître.

En outre, elles se sont engagées à poursuivre leur combat, à travers la désobéissance civile, sur l'ensemble du territoire national, *«parce qu'il y a des points que nous n'avons pas bien pris. Ça prendra le temps que cela prendra, jusqu'à ce que le rapport de force en notre faveur contraigne le président à venir parler avec nous»*, a expliqué Guy Romain Kinfoussia, porte-parole du Frocad, principal animateur de la conférence de presse.

Pour lui, la désobéissance civile est un moyen de pression. *«Ce sont des actes pacifiques. C'est le pouvoir qui va être paralysé et non les populations. Chaque fois que la population serait en difficulté, à cause de cette gouvernance électorale, nous trouverons la voie d'apaisement, pour leur permettre une vie normale. Mais, il peut arriver que le pouvoir n'ait pas les moyens de son autonomie»*, a-t-il dit.

Les deux plateformes ont, en outre, appelé *«le peuple congolais à rester debout et mobilisé»*, pour faire face à ce qu'ils qualifient de *«dictature»*. *«Nous appelons la communauté internationale à accompagner le Congo dans la résolution de cette crise»*, a-t-il lancé. Selon Guy-Romain Kinfoussia, la présidence de la République ne les a jamais consultés, depuis le début des événements le 20 octobre dernier. *«Elle nous consultera quand nous aurons imprimé la pression nécessaire pour que le président se rende compte qu'il ne peut continuer comme ça»*, a-t-il précisé.

Le conférencier a aussi expliqué que le représentant spécial du secrétaire général des Nations unis pour l'Afrique centrale, le Sénégalais Abdoulaye Bathily, est arrivé à Brazzaville en consultation et non pour une médiation. *«Bien sûr, il a toute latitude pour rencontrer les forces politiques en présence sur le terrain. Tout ce que nous demandons, c'est que le président obtempère à notre exigence, celle de revenir à l'ordre constitutionnel ancien»*, a-t-il dit.

L'I.d.c et le Frocad déplorent aussi la détention de leurs militants et sympathisants, à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, etc. Selon lui, ils ont été *«kidnappés»* par des supplétifs de l'armée et de la police. *«Des étrangers qui violent, volent et tuent en toute impunité. Nous allons constituer un dossier d'enquête pour poursuivre le régime actuel devant les tribunaux nationaux et internationaux»*, a indiqué Guy-Romain Kinfoussia, qui a laissé entendre qu'ils vont maintenir la pression, pour que ces jeunes soient libérés.

Cyr Armel YABBAT-NGO

P.a.d.e (Programme d'appui à la diversification de l'économie)

Soutenir les activités des P.m.e et des T.p.e du secteur agroalimentaire

Sous la conduite de Michel Niama, Directeur général de l'économie, la troisième session des jeudis du F.a.c.p (Fonds d'appuis à coûts partagés) s'est tenue, jeudi 5 novembre 2015, à la Chambre de commerce de Brazzaville. Le F.a.c.p n'étant autre que l'unité opérationnelle du Pade (Programme d'appui à la diversification de l'économie), organisateur de l'événement. Cette session s'est inscrite dans le cadre des rencontres périodiques que le Pade anime, pour échanger sur les questions liées spécifiquement aux petites et moyennes entreprises, dans leur diversité.

De g. à d.: Jacques Mabandza, Michel Niama et Joseph Mbossa.

Pendant les travaux, les échanges ont porté sur le partenariat dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, développé entre la B.d.e.a.c (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale) et le F.a.m. (Fonds d'actions mutuelles), un établissement de microfinance, pour le financement, à hauteur de deux cent millions de francs Cfa, des activés des petites et très petites entreprises.

Selon Joseph Mbossa, coordonnateur du Pade, *«le partenariat B.d.e.a.c/F.a.m apparaît comme une alternative de financement des P.m.e»*.

En dehors de Michel Niama et Joseph Mbossa, plusieurs personnalités ont pris part à la troisième session des jeudis du F.a.p.c. On peut citer Patrick Ela, chargé des investissements à la B.d.e.a.c, Jeannin Ndamba, expert en formation du F.a.c.p, Jacques Mabandza, Directeur général du F.a.m, et des chefs d'entreprises.

La convention entre la B.d.e.a.c et le F.a.m remonte à avril 2012. Son objectif est de *«mettre en place une ligne de crédit, pour permettre au F.a.m de participer aux activités génératrices de revenus dans nos zones d'intervention»*, a dit Jacques Mabandza. Celui-ci a, en outre, expliqué la répartition de ce crédit. Ainsi, sur un total de deux cent millions de francs Cfa décaissés par la B.d.e.a.c, la ligne de crédit proprement dite était de 185 millions, et une contribution non remboursable de 15 millions, destinée à financer les activités d'appui institutionnel en faveur du Fonds d'actions mutuelles. 8% de taux d'intérêt l'an et le taux de sortie pour les bénéficiaires du crédit est de 16% hors taxes. *«C'était un taux encadré, car on ne pouvait pas faire le crédit au-delà de 20%»*, a expliqué Jacques Mabandza.

Sur 35 projets identifiés, pour un montant estimé à 289 millions de francs, 21 projets ont été financés, pour 193 millions F Cfa. Parmi les projets financés, il y a la mise en place d'un centre de formation des métiers de métallurgie, la création d'une entreprise de pêche à Pointe-Noire, l'extension de l'élevage porcin à Voka, et les activités maraichères à Boko.

La convention entre la B.d.e.a.c et le F.a.m traduit aussi la mission essentielle du Pade, à travers le F.a.c.p, son unité opérationnelle, qui consiste à faciliter l'accès des P.m.e, des P.m.i et autres à un large éventail des services susceptibles de contribuer à leur épanouissement.

En organisant toutes ces activités, le Pade vise, à coup sûr, la promotion des investissements hors-pétrole. Tout de même, si les stratégies sont appréciables, les budgets devraient être revus largement à la hausse, car ce n'est pas avec des lignes de crédit de cette taille, qui paraissent comme une goutte d'eau dans la mer, qu'on pourra prétendre diversifier l'économie de tout un pays.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

29e journée nationale de l'arbre

«Plantons les arbres, pour atténuer les impacts climatiques»

A l'occasion de la célébration de la 29e journée nationale de l'arbre, le Ministère de l'économie forestière et du développement durable a organisé un planting d'arbres populaire, vendredi 6 novembre 2015, au village Bambou-Mingali, dans le district d'Ignié (département du Pool), sur le thème: «Plantons les arbres, pour atténuer les impacts climatiques». C'était sous le patronage d'André Obami-Otou, président du sénat, avec la participation de quelques membres du gouvernement, notamment Florent Ntsiba, Rigobert Maboundou, Léon Raphaël Mokoko, Gilbert Mokoki et Henri Djombo; des responsables de certaines institutions constitutionnelles et de quelques membres du corps diplomatique. Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a, pour sa part, fait le planting, à Olenga, un village du district d'Oyo.

André Obami Itou arrosant son plant, en présence de Henri Djombo.

Pendant l'opération de planting.

Le site retenu encore cette année, au village Bambou-Mingali, sur la route nationale n°2, au Nord de Brazzaville, fait partie de la réserve foncière du Pronar (Programme national d'afforestation et de reboisement).

L'ensemble des travailleurs des différents ministères, du parlement, des institutions publiques, de la Force publique et des membres de plusieurs associations étaient conviés au planting d'arbres, sur une superficie de 15 hectares. Une seule espèce d'arbre a été mise en terre. Il s'agit de l'acacia, une espèce exotique à croissance rapide, avec pour qualité l'amélioration du sol, la fourniture du bois d'œuvre, de chauffage et d'énergie. La densité à l'hectare a été de 1.143 plants. Le nombre total couvrant la superficie a été de 17.145 plants.

André Obami-Itou a donné ses impressions sur ce que représente l'arbre, en reconnaissant les bienfaits de celui-ci, surtout pour lutter contre les impacts des changements climatiques. *«Je ne suis pas un spécialiste, mais je sais que l'arbre représente un grand intérêt, il contribue à nous protéger et à protéger la couche d'ozone. Sans arbre, c'est le désert et nous avons tout ce que nous connaissons aujourd'hui comme le dérèglement du climat, parce que c'est un danger de couper des arbres».*

Lançant un message à la population, André Obami-Itou a déclaré: *«Les populations doivent comprendre que s'il y a une loi dans le pays pour que chaque 6 novembre nous plantions un arbre d'essence forestière ou bien fruitière, ce n'est pas un jeu. C'est qu'il y a un danger qui nous guette. Donc chacun devrait accomplir cet acte-là».*

Dans un message rendu public la veille, le 5 novembre, à son cabinet de travail, le ministre de l'économie forestière et du développement durable, Henri Djombo, a révélé que selon la Fao, *«environ 17.000 ha de forêts sont détruits, chaque année, dans notre pays, du fait des défrichements occasionnés par l'agriculture sur brulis, la récolte du bois de chauffe, la production du charbon de bois, les incendies de forêts, l'exploitation minière et l'ouverture de routes. La déforestation est devenue alarmante dans les galeries forestières et les massifs forestiers péri-urbains et ruraux, du fait d'une pression anthropique grandissante».*

«En dépit de l'importance du couvert forestier du pays qui représente près de 67% du territoire national et de sa richesse inestimable en biodiversité, le boisement et le reboisement constituent, avec les énergies renouvelables, le traitement des déchets, l'écoconstruction, la pêche responsable et l'agriculture écologique, les actions motrices pour l'émergence d'une économie verte en République du Congo», a-t-il poursuivi, plus loin.

Philippe BANZ

NSIA ASSURANCES

OFFRE SPECIALE DE FIN D'ANNEE

POUR LES
20 ANS DU GROUPE NSIA
+
10 ANS DE NSIA ASSURANCES
AU CONGO

NSIA-PACKAGE DUO ASSURANCES

1 ASSURANCE AUTO* + ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION
BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION DE 20+10=30% SUR LA MRH**

2 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE
+
INDIVIDUELLE ACCIDENT
BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION DE 20+10=30% SUR LES 2 ASSURANCES**

+ 242 22 282 24 92 / 06 633 64 21 / 05 629 23 23
Congo Siège social: 1, Avenue Foch, Angle Rue Sergent Malamine, Brazzaville
Entreprise régie par le Code des Assurances
NSIA Assurances & Banque

NSIA ASSURANCES

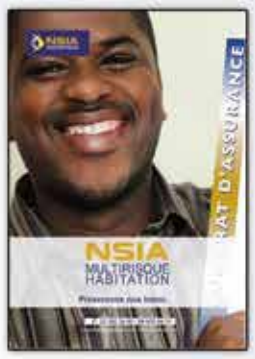

3 ASSURANCE AUTO* + PARRAINAGE*** 2ème VEHICULE* (CONJOINT(E), ENFANT, PARENT, PERSONNE PROCHE).
BENEFICIEZ D'UN BONUS DE 2 MOIS**** POUR LE 2ème VEHICULE.*

4 ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION + PARRAINAGE 2ème, HABITATION (CONJOINT(E) ENFANT, PARENT, PERSONNE PROCHE).
BENEFICIEZ D'UN BONUS DE 2 MOIS POUR LA 2ème HABITATION.**

*Uniquement valable pour les véhicules à usage personnel;
**Uniquement valable pour les contrats d'une durée de 1 an;
***COMMENT PARRAINER: Très simple, une copie de l'assurance NSIA de votre parrain avec la mention «Bon pour parrainage» datée et signée à présenter auprès de nos agences et partenaires, et votre bonus vous est accordé si votre contrat est annuel.
****Sur les garanties non obligatoires

DE NOMBREUX LOTS A GAGNER EN FIN D'ANNEE POUR LES MEILLEURS PARRAINS

PROFITEZ DU PACKAGE DUO ASSURANCES DE NSIA, POUR VOUS ASSURER DE MEME QUE VOTRE FAMILLE, VOS PROCHES ET VOS BIENS.

L'ASSURANCE NE COÛTE CHER QU'AVANT LE SINISTRE.

NSIA LE VRAI VISAGE DE L'ASSURANCE ET DE LA BANQUE.

+ 242 22 282 24 92 / 06 633 64 21 / 05 629 23 23
Congo Siège social: 1, Avenue Foch, Angle Rue Sergent Malamine, Brazzaville
Entreprise régie par le Code des Assurances
NSIA Assurances & Banque

OFIS store

Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+
Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT

*Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

COMMUNIQUE

MM. Kambo Paul, Kambo Valentin; Mmes Kambo Clémentine, Kambo Brigitte et famille ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville (Congo), Bangui (Centrafrique), et Paris (France), du décès de leur grande sœur, Mme SALAMATE née KAMBO-BOYEMINA Catherine. Décès survenu le lundi 9 novembre 2015, à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient dans la rue Kouyous n°79, à Poto-Poto, Brazzaville.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

IN MEMORIAM

11 novembre 2011-11 novembre 2015. Il y a quatre ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui, notre regrettée MIDIO PIRETE Kim Bertina, ancienne élève du collège Javouhey. En cette date de triste anniversaire, la famille MIDIO s'associe à tous ceux qui l'ont connue et leur prie d'avoir une idée pieuse pour elle. Des messes sont dites en l'Eglise Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans et Saint Esprit de Moungali, du 11 au 18 novembre 2015, aux cultes de 6h 15.
Tina, tu resteras gravée dans nos cœurs; nous ne t'oublierons jamais!

Université Pontificale du Latran (diocèse de Rome, Italie)

L'abbé Venant Ngoma a soutenu une thèse de doctorat sur «le rapport juridique entre le curé religieux et l'évêque diocésain»

Prêtre du diocèse de Pointe-Noire, l'abbé Wulfran Venant Ngoma a soutenu sa thèse de doctorat en droit canonique, au Latran, le 26 octobre 2015, dans la salle du sénat académique, devant un jury formé des professeurs Jiménez Echave Aitor (directeur de thèse), Patrick Valdrini, Matteo Nacci (empêché et représenté par le prof. Paolo Gherri), en présence de quelques amis étudiants et confrères compatriotes. La dissertation a porté sur *«Le rapport juridique entre le curé religieux et l'évêque diocésain»*.

Le docteur abbé Venant entouré des membres du jury.

Présentant l'ossature de sa thèse, le doctorant a commencé par définir la motivation de sa recherche scientifique. Elle découle de son expérience pastorale, en qualité de prêtre séculier dans le diocèse de Pointe-Noire et de l'analyse de la situation de certains diocèses en manque de clercs séculiers. Alors que le rapport entre le monde des religieux et celui des diocésains devrait être un enrichissement mutuel, en vue d'une synergie pastorale, il s'avère parfois et malheureusement conflictuel, a relevé l'impétrant. En effet, le problème du manque de prêtres séculiers dans plusieurs diocèses demeure une préoccupation majeure pour l'Eglise universelle. De fait, les évêques sont souvent portés à confier l'office de curé aux prêtres religieux, pour une coopération-communion dans les diocèses, poursuit-il.

Par ailleurs, le doctorant a souligné la complexité et la délicatesse du sujet de sa thèse qu'il s'est évertué à aborder sous l'angle canonique et pastoral en quatre chapitres. Le premier chapitre fait un aperçu historique sur la figure du curé et a cherché d'élucider le cheminement entrepris par l'Eglise, pour faire en sorte que les communautés paroissiales puissent avoir des curés.

Le deuxième chapitre étudie la figure du curé selon la nouvelle législation du Code de droit canonique de 1983. Le troisième chapitre focalise son attention sur le curé religieux selon le même code. Le quatrième et dernier chapitre traite spécifiquement du rapport juridique entre le curé religieux et l'évêque diocésain.

En substance, le doctorant a précisé que l'on entend par curé religieux, le prêtre religieux à qui il est confié la charge d'âmes d'une paroisse. Dès lors, le religieux peut assurer le ministère pastoral dans une paroisse séculière appartenant à un diocèse. La nomination du curé religieux dans un diocèse se fait par le truchement de son supérieur compétent. C'est le supérieur compétent de l'institut religieux qui présente à l'évêque diocésain le prêtre religieux jugé idoine pour l'office de curé. Une fois le religieux, présenté par le supérieur compétent, est nommé curé par l'évêque diocésain et installé dans sa nouvelle charge, le curé religieux est appelé à l'intégration, dans l'Eglise locale où il assure son ministère pastoral, sans perdre son identité de religieux; et à vivre une double obéissance, à l'évêque diocésain et à son supérieur d'institut.

La fin de service pastoral du curé religieux dans le diocèse advient ad nutum (révocabilité); peut intervenir à tout moment. L'évêque diocésain peut relever le curé religieux de son office, tout en informant son supérieur; tout comme le supérieur de l'institut peut mettre fin à la mission pastorale du confrère curé dans une Eglise locale, en le notifiant à l'évêque diocésain. La collaboration entre le curé religieux et l'évêque diocésain se veut importante, fructueuse et enrichissante. Le curé religieux apporte à la paroisse, le charisme de sa congrégation qu'il se doit de vivre en cohérence aux conseils évangéliques, afin d'édifier le peuple de Dieu dans sa croissance spirituelle.

Concluant son exposé, le doctorant a affirmé sans ambages que le rôle du curé n'est pas celui d'un chef isolé et autoritaire, mais d'un coordonnateur et promoteur d'une action pastorale responsable de toutes les composantes de l'Eglise dont celles qui assurent un ministère ou une charge stable. Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est confiée, prenant soin, sous son autorité, de la communauté avec laquelle il est appelé à participer au ministère du Christ, pour assurer au service de la même communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, en collaboration avec les autres prêtres ou diacre et avec l'apport des fidèles laïcs; au nom du droit. La qualification de pasteur, terme non juridique mais symbolique, fait remarquer que des notions telles que *«munera Christi»*, fonctions du Christ, sont devenues les fonctions de l'Eglise qui est Son Corps.

***«Tout est bien qui finit bien»*, après avoir répondu aux questions du jury, l'abbé Wulfran Venant Ngoma a été officiellement proclamé docteur en droit canonique, mention *«cum magna laude»*, avec droit de publication, à la grande satisfaction de l'auditoire.**

Abbé Séraphin KOUALOU-KIBANGOU

Paroisse Ndona Marie de Mfilou (archidiocèse de Brazzaville)

Première messe des abbés Malonga, Nkouka et Nkounkou

La communauté chrétienne de la paroisse Ndona Marie de Mfilou, dans l'archidiocèse de Brazzaville, a rendu grâce à Dieu, en recevant pour la première fois, pour une célébration eucharistique, dimanche 18 octobre 2015, trois prêtres originaires de la paroisse, ordonnés prêtres par Mgr Anatole Milandou, le 27 juin dernier. Il s'agit des abbés Brice Malonga, Innocent Nkouka et Hybride Nkounkou.

Les trois nouveaux prêtres originaires de la paroisse Ndona Marie.

Tout a commencé à la messe de 6h suivie de celle de 10h30, célébrée par l'abbé Hybride Nkounkou, entouré des abbés Brice Malonga, Innocent Nkouka, Armel Nganga, Delphane Diandaga, Raymond Nzonzi, curé de la paroisse Ndona Marie et Olivier Mikoli, deuxième vicaire paroissial. La messe, qui a connu la participation de nombreux chrétiens était animée respectivement, par la Schola populaire, pour celle de 6h, et par la chorale Les Messagers du Seigneur pour celle de 10h30.

Dans son homélie, l'abbé Hybride Nkounkou, s'inspirant des textes du jour, a invité le peuple de Dieu à se mettre au service des autres. Être au service des autres, c'est accepter la mission de servir la société, notamment dans nos familles. Car, *«la famille est le lieu par excellence où se vit et se forge toute vocation»*, a-t-il dit.

Servir en politique, à l'Eglise, dans les mouvements d'apostolat exige qu'on sache s'abaisser, pour être élevé, car qui s'abaisse sera élevé et qui s'élève sera abaissé, a-t-il poursuivi. Pour ce mois marial, *«demandons à Marie Reine de l'univers d'intercéder pour nous et pour notre beau pays le Congo»*, a-t-il prié.

Le mot de remerciements du curé s'est focalisé sur la reconnaissance, pour le choix porté sur la paroisse et pour la disponibilité des prêtres. Car, toutefois, le peuple de Dieu aura besoin d'eux.

Pour terminer, l'abbé Brice Malonga a remercié le curé de la paroisse et l'équipe presbytérale pour avoir accepté de les recevoir, sans oublier les parents et toute la communauté ainsi que la chorale Les Messagers du Seigneur, pour la bonne exécution des chants. *«En cette année de la miséricorde de la famille, que Dieu nous protège et nous garde»*, a-t-il conclu.

Juvet Pierre NGOUONO.

Erratum

Dans l'édition n° 3543 du mardi 10 novembre 2015, en page 9, à propos de la signature de l'article intitulé: *«Une session préparatoire, pour redynamiser et rendre la pastorale fructueuse»*, au lieu de: Abbé Lambert KIONGA (diocèse de Pointe-Noire), lire plutôt: Abbé Lambert KIONGA (diocèse de Dolisie). Toutes nos excuses à l'intéressé et à nos lecteurs pour cette erreur.

Téléchargez le fichier PDF de La Semaine Africaine

XXXIIIe dimanche ordianire-B-

«Qu'as-tu fait de ta vie?»

***Textes*: Dn 12, 1-3; Ps 15 (16); He 10, 11-14.18; Mc 13, 24-32**

De nos jours, les médias ne cessent de nous mettre en garde: si nous continuons à transgresser les lois de la biosphère par l'activité sans contrôle de l'être humain, nous allons gravement hypothéquer l'avenir de la planète. Nous allons droit vers la destruction de notre monde, ce bien commun (que nous avons reçu de nos anciens et que nous devons transmettre à nos enfants), cette maison commune, rappelle le Pape François en début de sa dernière encyclique, reprenant le cantique Laudato si de saint François d'Assise. Cette maison commune est comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère, belle, qui nous accueille à bras ouverts. Mais cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle. Tels sont les enjeux de Cop21, le sommet sur l'environnement qui se tiendra à Paris d'ici quelques jours.

La fin des temps, les textes de ce 33e dimanche nous en parlent aussi. Ils nous replacent devant ce que l'on appelle les *«fins dernières»*. La fin des temps est une méditation que l'Eglise a toujours proposée à la fin du cycle liturgique. L'accomplissement du Mystère chrétien est bien ceci: la récapitulation de toute chose dans le Christ. Cette récapitulation prend forme de restauration étant donné que l'homme a perturbé l'œuvre de Dieu. Cette restauration ne se fait pas grâce à une baguette magique et d'un seul coup. Elle s'opère à travers une histoire, l'histoire du salut dont la Bible est le témoin. Essayons d'en retracer les grandes étapes.

Déjà l'ancienne prophétie annonçait cette fin des temps. Elle l'annonçait d'une manière bien particulière comme nous le voyons dans la page de Daniel que nous venons d'entendre. La littérature païenne se contentait d'annoncer la catastrophe finale et ne savait engendrer que la peur. Certes, la littérature biblique parle, elle aussi, de catastrophe. Pourtant son originalité, et donc l'essentiel de ce qu'elle nous dit, c'est qu'elle annonce l'espérance. Bien sûr, la perspective de la mort ne peut être éludée. La mort individuelle, nous en faisons l'expérience chaque jour autour de nous. Mais nous n'avons pas grande difficulté à imaginer que la totalité du vivant devra, un jour, mourir. Cette mort au second degré, que la science elle-même est obligée d'envisager, nous apparaît, dans un premier temps, comme une perte, un gâchis. C'est cela qui nous inspire la peur. Le prophète nous dit que c'est une crainte d'une autre nature qui devrait nous animer. La fin des temps mettra au jour notre responsabilité. Une question nous sera posée: qu'as-tu fait de ta vie? Nous retrouvons ici toute une conception de l'existence liée à la foi. Le croyant ne peut envisager sa vie autrement que comme création de Dieu. Il sait que la créature qu'il est se trouve en situation de responsabilité devant son Créateur. Tout homme aura à répondre du don reçu. Or, l'homme s'est détourné de son Dieu. Il a préféré se prendre lui-même comme objectif de vie plutôt que de conserver vivant le lien à son Créateur qui seul peut le faire vivre. C'est pour cela, sans doute, que la mort, passage à Dieu, lui apparaît désormais comme fin de tout, comme mort. De là tout le genre littéraire catastrophique à travers lequel seulement l'homme peut envisager sa mort et la fin du monde. La prophétie vient réveiller l'homme de sa peur. Elle lui annonce que cette perspective de mort peut être illuminée d'espérance. Dieu, en effet, a décidé de ne pas abandonner sa créature pécheresse à la mort. La liberté de l'homme croyant est alors sollicitée par Dieu. Un choix est à nouveau donné à l'homme. Ou bien s'enfermer dans la mort en demeurant figé sur lui-même. Ou bien laisser son cœur s'ouvrir à l'espérance, à l'attente d'un Sauveur.

Après l'Ancient Testament et sa prophétie, après l'ouverture du cœur du croyant à l'espérance, voici le Nouveau Testament. Le Sauveur que les prophètes annonçaient, que les croyants attendaient, nous a été donné. C'est Jésus-Christ. Voilà pourquoi les textes de l'Evangile qui nous parlent de la fin du monde le font d'une manière entièrement nouvelle. Ils nous annoncent le retour triomphal de Jésus. Déjà Noël nous avait fait contempler la venue du Sauveur parmi les hommes. Dans la discrétion, l'humilité, le Fils de Dieu vient greffer, sur sa propre vie, la vie de tous les hommes. Par sa mort et sa résurrection, il nous révèle à la fois l'horreur de notre péché qui est capable d'infliger la mort humaine au Fils de Dieu, et la victoire du Fils sur cette mort. Cette victoire est offerte à tous ceux et celles qui voudront suivre Jésus. Ainsi le débat humain n'est plus le choix entre pécher ou ne pas pécher. Il n'est plus, comme le cas pour les croyants de l'Ancien Testament, entre espérer ou ne pas espérer. Le choix qui s'offre à nous est celui de croire en Jésus ou de ne pas croire en lui. Il est de vivre comme lui ou de ne pas vivre comme lui. Il est de laisser vivre en nous, ou de lui refuser cette hospitalité. Ce combat de la vie chrétienne se déroule dans la nuit de la foi. Mais vient le moment, et c'est cela pour nous la seule figure de la fin des temps qui importe, où nous verrons face à face Celui que nous avons recherché, que nous avons trouvé, dans la nuit. Nous le découvrirons enfin pour qui il est, le Dieu tout Amour et tout miséricordieux.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

NÉCROLOGIE

L'abbé Rodier Hakoula et La famille Massamba ont la profonde douleur d'annoncer à la chrétienté des diocèses de Ouesso et d'Impfondo, aux agents de la Direction générale de la navigation fluviale, notamment ceux du département de la Likouala, le décès de leur frère, père et oncle NAHOUAMONAOU Martin Riva, directeur départemental de navigation fluviale de la Likouala, ancien président du Conseil pastoral paroissial de la cathédrale saint Pierre Claver de Ouesso, décès survenu, le mercredi 11 novembre 2015, des suites d'une courte maladie.

La veillée funèbre se tient dans la rue Antonetti au n° 72, à Bacongo, quartier Marché commission.

«GAD SYSTEMES & SOLUTIONS D'INGENIERIE INFORMATIQUE», en Sigle GAD SSII

Société à Responsabilité limitée unipersonnelle/Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siege social: Avenue MARIEN NGOUABI, Tél: 06-660-34 32/05 769-31-31, Pointe-Noire

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Pointe-Noire du 04 Avril 2015, reçu par Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire titulaire d'un office notarial à la Résidence de Pointe-Noire, sis Boulevard du Général De Gaulle, dans l'enceinte de la Paroisse Saint Pierre, en face de l'institut THOMAS SANKARA, B.P: 1520.

FORME: société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêts économique.

OBJET SOCIAL: Prestation de Services en Ingénierie Informatique, Conseil et développement, Achat & Vente, Installations, Location Personnel, Commerce Général, Prestations On/Offshore.

Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DENOMINATION: «GAD SYSTEMES & SOLUTIONS D'INGENIERIE INFORMATIQUE» SARLU, en sigle GADSSII.

SIEGE SOCIAL: Avenue Marien NGOUABI (République du Congo).

DUREE: la durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au registre de Commerce et du Crédit mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

CAPITAL SOCIAL: un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) francs Cfa chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires.

DEPOT LEGAL: les actes constitutifs ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 05 Mai 2015, sous le numéro 15DA61O.

IMMATRICULATION: la société «GAD SYSTEMES & SOLUTIONS D'INGENIERIE INFORMATIQUE» SARLU est immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM 15B361.

GERANCE: conformément aux dispositions statutaires, Monsieur SABOUKOULOU Davy Judicaël, avec les pouvoirs les plus étendus en pareille matière.

Pour avis,

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,

Notaire

BATIMAT

Société A Responsabilité Limitée
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: rond-point Centre Culturel Français (CCF), face église Saint François, Centre-ville - Brazzaville
RCCM: CG/BZV/15 B 6168 - République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du cinq novembre deux mil quinze, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
- Commerce Général: import-export, vente matériaux de construction, habillement, alimentation, mercerie et divers; bâtiment et prestation de services.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur;

Dénomination: BATIMAT;

Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, rond-point Centre Culturel Français (CCF), face église Saint François, Centre-ville (République du Congo);

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Croit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs Cfa, divisé cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

Administration de la société: Madame NKEOUA née ICKONGA Edith Geneviève a été nommée en qualité de gérante de la Société, pour une durée de deux ans;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1048;

Immatriculation: La Société dénommée BATIMAT est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/15 B 6168.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville,
Tél: (00242) 06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION
«NELHYS MIMSHACK»
S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 5.000.000 de FRANCS CFA
Social: 1274, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/15 B 6148
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 16 septembre 2015 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 octobre 2015, sous le folio 180/4 numéro 2192, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «NELHYS MIMSHACK»;
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U);
Associé Unique: Monsieur BEMBA-DOMBE Ghys Fortuné;
Capital Social: Cinq Millions (5.000.000) FRANCS CFA, divisé en cinq cents (500) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées par l'associé unique;
Siège social: 1274, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, Brazzaville, République du Congo;
Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:
* L'agriculture;
* L'importation des vivres frais et des boissons;
* L'élevage;
* Le bâtiment;
* La location et la vente de voitures;
* L'imprimerie;
* L'agence de voyage et tourisme.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 16 septembre 2015 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 octobre 2015, sous folio 180/5 numéro 2193, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique;
Gérant statutaire: Monsieur BEMBA-DOMBE Ghys Fortuné, de nationalité congolaise;
Dépôt légal: a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 octobre 2015, sous le numéro 15 DA 1008;

Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 octobre 2015, sous le numéro CG/BZV/15 B 6148.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

Étude de Maître Zahour MBEMBA-EL HIOULI
Notaire titulaire d'office au 965 rue Sounda, Plateau de 15 ans
Boîte Postale: 433, Brazzaville, République du Congo
Siteweb: mbembanotaire.net/Téléphone: (+242) 06 990 26 90/E-mail: contact@mbembanotaire.net

ANNONCE LEGALE

SBA CONGO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Au capital de 50.000.000 de Francs CFA
Siège Social: Immeuble LCB, Quartier Batignolles, croisement rue des Trois Martyrs et Avenue Denis SASSOU-NGUESSO/Brazzaville, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE N° CG/BZV/11 B 2700

Modification

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique déposé au rang des minutes, le 09 octobre 2015, de l'Étude de Maître Zahour MBEMBA-EL HIOULI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à Poto-Poto, Brazzaville, le 09 novembre 2015, sous f°198/l n°2299, l'associé unique a pris la décision suivante:

-Augmentation du siège social: Le capital social est ainsi porté de 1.000.000 de francs CFA à 50.000.000 de francs CFA.
Mention a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 09 novembre 2015.

Pour avis,
Brazzaville, le 10 novembre 2015

REMERCIEMENTS

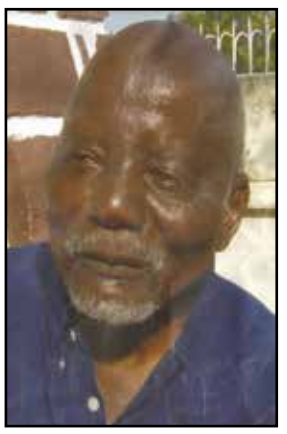

M. Bissingou Georges, les enfants Mbemba Lougogo Jacques et famille Mbembé remercient les parents, amis et connaissances qui les ont assistés lors du décès de leur frère, père et oncle, M. MBEMBA LOUGOGO Jacques, le 22 octobre et inhumé le 7 novembre 2015, au village Satou-Ntoto, à Boko.

Ministère de l'économie forestière

La chasse sportive fermée depuis le 1er novembre au Congo

Le 1er novembre de chaque année marque la fermeture de la chasse sportive sur toute l'étendue du territoire nationale. Pour sensibiliser la population à cet effet, un message est rendu public. C'est dans cette veine que, samedi 31 octobre 2015, Joachim Kondi, directeur général de l'économie forestière, libérant le message de cette année 2015, a invité, solennellement, l'ensemble des détenteurs et utilisateurs des armes et munitions de chasse à les nettoyer et les ranger dans leurs râteliers habituels, pour la bonne gouvernance de la ressource faunique sauvage. La période de fermeture de la chasse sportive durant six mois. Elle va du 1er novembre 2015 à minuit au 30 avril 2016 inclus.

La fermeture de la chasse sportive, pour la 43e fois au Congo, a été placée sous le thème: *«Améliorons la gouvernance de la ressource faunique du pays, en vue de lutter efficacement contre les effets néfastes du changement climatique.»* Dans le souci constant de garantir les meilleures conditions de gestion durable de la ressource faunique, au profit des générations présentes et futures, le gouvernement a mis en place, depuis 1972, un cadre légal et règlementaire visant à pérenniser le capital *«faune sauvage»* du pays. Il s'agit notamment de l'arrêté n° 3772 du 12 août 1972, fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse sportive en République du Congo.

Joachim Kondi.

Le message révèle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, le ministère de l'économie forestière et du développement durable considère la faune sauvage comme une composante essentielle de la biodiversité, conformément aux dispositions de l'article 5, alinéa 1 de la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. Celles-ci définissent la faune comme un patrimoine commun de la nation, dont l'Etat garanti la gestion durable. A cet effet, cette faune sauvage doit être conservée, protégée et exploitée rationnellement, à travers le tourisme de vision et le tourisme cynégétique, afin d'en tirer les avantages écologiques, économiques et socio-culturels garantissant sa durabilité. Au demeurant, elle compte parmi les ressources naturelles, dont l'exploitation rationnelle devrait contribuer, de manière significative, en termes de valeur ajoutée à l'indice du développement socio-économique du pays. La faune sauvage contribue, également, au maintien de l'équilibre écologique, à travers des actions, telles que la pollinisation, la dissémination des graines, la maintenance des bassins versants, le dégagement des plans d'eau et la fertilisation des sols. Il ressort, également, de ce message que plusieurs signaux révélateurs confirment, de manière irréfutable, la disparition imminente de plusieurs espèces animales dans les zones banales et les aires protégées, telles que le gorille des plaines de l'Ouest, le chimpanzé commun et l'éléphant de forêt. Parmi les espèces susmentionnées, victimes de la criminalité environnementale, le cas le plus flagrant est celui de l'éléphant qui fait l'objet d'un grand braconnage, orchestré par les réseaux mafieux, fortement organisés et lourdement armés. Les évènements récemment survenus dans les unités forestières de Tala-Tala et de Ngombé, dans le département de la Sangha, marqués par des affrontements entre les éco gardes et les braconniers fortement armés, constituent la preuve de cette menace. L'éléphant, espèce emblématique de la faune congolaise, paye un lourd tribut à cause de son ivoire. Ce phénomène a occasionné la perte de plus de 60 % des populations dans le bassin du Congo, au cours de la dernière décennie. Aussi le Congo, préoccupé par la recrudescence du braconnage dans les massifs forestiers, a-t-il pris une option irréversible d'éradiquer ce fléau, en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie nationale de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune et la flore sauvage et un plan d'action. Dans la perspective, il revient à l'ensemble des citoyens de respecter, scrupuleusement, les principes de gestion durable de la biodiversité.

Philippe BANZ

Enseignement supérieur public

Formation des enseignants et don du matériel informatique à l'E.n.s

Georges Marius Moyen, ministre de l'enseignement supérieur et président de la commission congolaise pour l'Unesco, a présidé vendredi 16 octobre 2015, une cérémonie de remise du don de matériel informatique couplée à l'ouverture de la formation des enseignants de l'E.n.s (Ecole normale supérieure), de l'Université Marien Ngouabi, à Brazzaville. En présence du chargé d'affaires de l'ambassade de Chine au Congo, de la représentante résidente de l'Unesco au Congo, Mme Ana Elisa Santana De Afonso, et du vice-recteur de l'Université Marien Ngouabi.

Le ministre Georges Moyen et A. Elisa Santana De Afonso (au milieu).

Ce don de matériel informatique est l'œuvre de la coordination du projet dénommé *«Renforcement des capacités des institutions de formation de formateurs et organisation de la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire au Congo».* Le don, reparti dans quatre salles de l'E.n.s, est composé d'ordinateurs avec accessoires, des caméras et vidéos projecteurs. Cette dotation s'est inscrite dans le cadre du projet financé par le Fonds en dépôt Unesco-Congo-Chine, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation. Cependant, la formation des enseignants a porté sur *«Le renforcement des capacités des superviseurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (T.i.c) et de la technologie de l'information et de la communication pour l'éducation (T.i.c.e)».*

S'exprimant à cet effet, le ministre Georges M. Moyen a fait savoir que la formation repose sur les programmes établis, la qualité et la quantité des formateurs ainsi que les moyens physiques et matériels. Mme Ana Elisa Santana De Afonso a, de son côté, informé le personnel enseignant de la mise en ligne par le projet d'une plate-forme pour la conception des ressources numériques. *«Notre souhait est de permettre à ceux qui seront formés dans les T.i.c. et T.i.c.e d'être au contact permanent avec les outils informatiques»*, a-t-elle dit, avant d'appeler les bénéficiaires de ces matériels au maintien et à la sécurité de ceux-ci qui sont la clé de réussite de l'œuvre qui vient de commencer.

La représentante de l'Unesco a rappelé, à cet effet, que ce don de matériel à l'E.n.s intervient après celui fait aux écoles normales des Instituteurs de Brazzaville, Owando et Dolisie. *«L'acquisition du matériel adéquat dans les formations intégrant les T.i.c sont d'une grande importance. Elle permet aux apprenants de devenir autonomes dans le processus de construction du savoir, d'accroître la communication entre les enseignants et apprenants et bien d'autres»*, a-t-elle affirmé.

Alain-Patrick MASSAMBA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

TIMCO

EXPLOITATION FORESTIERE TRAVAUX PUBLICS MENUISERIE INDUSTRIELLE

OFFRES D'EMPLOI

TIMCO, Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle (SARLU) dont le siège est à Brazzaville, est une menuiserie industrielle Congolaise.
Dans le cadre de notre développement, nous recherchons actuellement:

1- Un Chef d'Équipe Électromécanique H/F.
Profil recherché:
• Diplôme:
- BAC+2/3 ou Ingénieur En Électromécanique
• Expérience Professionnelle:
- 5 ans ou plus dans le secteur industriel
• Compétences Requises:
- Capacité à maîtriser un ou plusieurs secteurs techniques: électronique, électricité, mécanique, hydraulique, pneumatique
- Capacité à lire et interpréter un plan ou schéma.
- Capacité à évaluer visuellement ou l'aide d'appareils une panne, une dérive, une anomalie.

2- Des Mécaniciens H/F.
Profils recherchés:
• Diplôme:
- BAC en génie mécanique ou maintenance industrielle ou un équivalent.
• Expérience Professionnelle:
- 2 ans ou plus dans la mécanique ou en maintenance industrielle dans une entreprise de fabrication.
• Compétences Requises:
- Capacité de Participer à l'installation et à la fabrication des nouveaux équipements de production et autres équipements ou articles nécessaires à la gestion des opérations.
- Capacité à faire fonctionner, réparer et entretenir régulièrement le matériel et les équipements de production.
- Habilités en soudure, usinage conventionnel, pneumatique et hydraulique.

3- Un Tourneur Fraiseur H/F.
Profil recherché
• Diplôme:
- (CAP, BEP, BP, Bac technologique ou professionnel) dans le domaine de la mécanique ou des systèmes électroniques numériques.
• Expérience Professionnelle:
- 3 ans minimum dans le domaine

• Compétences Requises:
- Capacité de gérer les outillages adéquats, de faire la programmation de l'usinage de la pièce, de d'analyser et réaliser le montage
- Capacité d' Identifier les dysfonctionnements éventuels, de mettre en œuvre des mesures correctives et de faire la maintenance préventive.
- Bonne une bonne maîtrise de la trigonométrie, des mathématiques et de la géométrie descriptive, des notions sur l'informatique industrielle et une connaissance de base sur les machines informatisées ou numériques.

4- Un Ingénieur Réseaux, Systèmes et Sécurité H/F.
Profil recherché
• Diplôme:
- BAC+4 /5 en Informatique de Gestion ou en Système et Réseau Informatique.
• Expérience Professionnelle:
- 5 ans ou plus dans le Domaine de l'informatique de gestion et système réseau.
• Compétences Requises:
- Installer, configurer, dépanner un parc informatique.
- Maîtriser les techniques nécessaires pour interconnecter les réseaux et les systèmes de télécommunication.
- Utiliser avec aisance les principaux logiciels utilisés dans l'entreprise: bureautique, bases de données CAO, GPAO, DAO, etc.

5- Un Chargé d'Affaire H/F.
Profil recherché:
• Diplôme:
- BAC+2 /3 en marketing ou en management d'une grande école reconnue, dans les métiers du Bois ou dans les Bâtiments et Travaux Publics.
• Expérience Professionnelle:
- 5 ans ou plus dans le secteur de l'usinage de bois et de la menuiserie ou dans la construction des bâtiments
• Compétences Requises:
- Définir une politique et une stratégie commerciale avec la vision globale de l'entreprise à moyen terme.
- Connaître les styles de meubles, les techniques de production, les principaux fabricants et la concurrence.
- Élaborer le cahier des charges commercial (tendances, tarifs…) pour les nouveaux modèles.

6- Des Menuisiers Débutants et Qualifiés
Profils recherchés
• Diplôme:
- BET/BEP/CAP/BAC Pro en Menuiserie ou Diplôme Équivalent •
Expérience Professionnelle:
- Avec ou sans expérience dans la menuiserie.
• Compétences Requises:
- Savoir lire et interpréter un plan, et pouvoir réaliser avec précision, à l'aide des machines disponibles, les coupes, les assemblages, les collages, les finitions pour obtenir les menuiseries décrites dans ce plan.

7- Des Menuisiers Expérimentés:
Profil recherché:
• Diplôme:
- BET/BEP/CAP/BAC Pro en Menuiserie ou Diplôme Équivalent
• Expérience Professionnelle :
- 5 ans ou plus dans le Secteur de l'usinage du bois et de la menuiserie et de travail en production
• Compétences Requises:
- Lire les plans, les consignes, les fiches d'instructions….
- Faire preuve de concentration et d'un bon raisonnement logique pour réagir et résoudre rapidement les problèmes de fabrication.
- Avoir une attention soutenue et le sens de l'observation pour le réglage des machines et le contrôle des pièces

8- Un Dessinateur Projeteur Métreur en Menuiserie H/F.
Profil recherché:
• Diplôme :
- BAC + 2 / 3 En Architecture ou Diplôme Équivalent •
Expérience Professionnelle:
- 2 ans ou plus dans la conception ou éventuellement dans la construction des bâtiments.
• Compétences Requises:
- Maîtriser les techniques de dessin industriel.
- Réaliser rapidement des calculs, des plans en respectant avec rigueur des normes et un cahier des charges.
- Maitriser le logiciel AutoCad (2 et 3D).

9- Responsable Qualité-Hygiène-Sécurité H/F.
Profil recherché
• Diplôme :
- BAC+2 /3 dans le domaine de la qualité ou de la gestion industrielle
• Expérience Professionnelle:
5 ans ou plus dans le domaine industriel
• Compétences Requises:
- Bien connaître les process de l'entreprise, ses flux et les technologies associées.
- Maîtriser les normes, la certification ou la labellisation choisie.
- Définir et négocier une politique QSE ou de management intégré.

10- Conducteur de Travaux H/F.
Profil recherché:
• Diplôme:
- Bac+2 /Bac+3 Métiers du Bois ou des Bâtiments et Travaux Publics •
Expérience Professionnelle:
- 5 ans ou plus dans le secteur de l'usinage de bois et de la menuiserie et de travail en production au en pose.
• Compétences Requises:
- Avoir une vision globale des chantiers à entreprendre et connaître les matériaux, process de production, contraintes techniques et réglementaires pour organiser l'agencement.
- Anticiper d'éventuels problèmes de pose et rechercher les solutions techniques en amont.
- Assurer un dialogue permanent avec l'équipe, disposer de qualités relationnelles développées et un esprit d'équipe.

Le dossier devra obligatoirement contenir une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, et doit être adressé à la Direction Générale de TIMCO, 29 rue Léon Jacob Mpila Centre Ville, B.P : 1041, Brazzaville-Congo ; ou par courriel à contact.solthy@gmail.com au plus tard le Vendredi 20 Novembre 2015.

In memoriam

Voici sept ans que Miriam Makeba «Mama Africa» nous a quittés

Surnommée «Mama Africa», la chanteuse sud-africaine, de renommée mondiale, Miriam Makeba, a tiré sa révérence, dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 novembre 2008. Après un concert qu'elle a donné, durant une demi-heure. En soutien à l'écrivain italien Roberto Saviano, auteur du film «Gomorra», menacé de mort par la mafia, à Naples, en Italie. Flash-back sur la vie de cette première femme noire lauréate du Grammy Awards, aux Etats-Unis, et grande figure de la lutte anti-apartheid, sept ans après son rappel à Dieu.

Miriam Makeba avec l'auteur de l'article, en 2007.

De son vrai prénom «Zenzi» (diminutif de Uzenzile), Miriam Makeba est née le 4 mars 1932, à Johannesburg, en Afrique du Sud, d'une mère Swazi et d'un père Xhosa. En 1947, après le Bantou Education Act qui interdisait à toute personne non blanche l'école après 16 ans, elle intègre le groupe Cuban Brothers, à Johannesburg, puis les Manhattan Brothers, et l'African Jazz and Variety, en 1959, où elle rencontre le trompettiste Hugh Masekela, qu'elle épousera cinq ans après. La même année, elle se rend aux Etats-Unis, où elle chantera au Madison Square Garden, devant le président Kennedy.

C'est avec «Pata Pata», une chanson écrite en 1956 et enregistrée en 1962, que celle qui est considérée comme la plus grande chanteuse africaine du 20e siècle récolte un succès planétaire. Ce titre est, notamment par la chanteuse française Sylvie Vartan, sous le titre «Tape Tape». En 1965, Miriam Makeba fut la première femme noire à obtenir un Grammy Award, partagé avec le chanteur Harry Belafonte, pour leur disque commun, «An evening with Harry Belafonte and Miriam Makeba».

Après une série de concerts dans le monde entier, l'Etat Sud-Africain l'avait déchue de sa nationalité, pour sa participation à un film anti-apartheid, «Come back to Africa», l'empêchant de revenir assister aux funérailles de sa mère et interdisant même sa musique. Durant 31 ans, elle va vivre loin de son pays. Elle obtiendra un titre de citoyenneté honoraire dans dix pays, dont la France.

En 1969, Miriam Makeba épouse Stokely Carmichael, l'un des chefs des Black Panters américains, figure contestée de la lutte pour les droits civiques. Ce qui lui vaudra de nombreux ennuis avec la justice américaine et l'obligera à s'exiler en Guinée. Elle divorcera quatre ans plus tard.

En 1985, elle est faite Chevalier des Arts et Lettres par la France. Mais, la mort, cette même année, de sa fille unique, Bongi, à l'âge de 36 ans, et les ennuis d'argent, plongent la chanteuse dans la dépression.

En 1987, alors qu'elle vit en Belgique, elle connaît un nouveau succès mondial, en participant à l'album «Graceland» de Paul Simon.

En 1990, alors qu'elle vient d'obtenir la nationalité française, Nelson Mandela, le tout nouveau président sud-africain, sorti de prison, la persuade de revenir en Afrique du Sud. En 1992, elle fait une apparition dans le film «Sarafina», qui raconte les émeutes de Soweto, en 1976.

Il faudra attendre 2000 pour que la chanteuse sorte un nouvel album: Homeland, un disque contant sa joie d'être rentrée dans son Afrique du Sud natale.

Miriam Makeba a laissé une discographie très abondante. Parmi ses œuvres, on peut citer: ''An Evening With Belafonte''; ''Her Essential Recordings''; ''The definitive collection''; ''Mama Africa''; ''Homeland''; ''Miriam Makeba and The Skylarks''; ''World legends''; ''Miriam Makeba and The Skylarks''; ''World Legends''; ''Country girl''; ''Pata Pata''; ''The click song''; ''Kilimanjaro''; ''A promise''; ''Welela''; ''Eyes on tomorrow''; et ''I Shall Sing''.

Décédée des suites d'une crise cardiaque, Miriam Makeba était la marraine de l'édition 2007 du Fespam (Festival panafricain de musique). Venue à Brazzaville, elle avait, d'ailleurs, été reçue en audience par le président Denis Sassou-Nguesso.

Véran Carrhol YANGA

Troisième édition du Salon du livre de Brazzaville

Les concours prévus ce samedi 14 novembre

Les concours du Salon du livre de Brazzaville auront lieu, le samedi 14 novembre 2015, à 13h 00, au Centre culturel russe de Brazzaville (Situé à côté de l'ex-Score, au Centre-ville, en face du supermarché Asia).

Peuvent participer toutes personnes, à partir de 16 ans, jusqu'à 99 ans...

Il y aura la dictée, la poésie et les nouvelles, selon le choix du candidat, sur le thème du fleuve Congo.

Pour toute inscription, envoyer un S.m.s avec vos noms et prénoms, au numéro: 06 681 17 63.

La troisième édition du Salon du livre de Brazzaville est prévue du 4 au 8 décembre 2015.

Musique

Koffi Olomidé a présenté «13e apôtre» aux Brazzavillois

20e œuvre de la riche et abondante discographie du chanteur congolais (RDC) Koffi Olomidé (Antoine Christophe Agbepa Mumba, à l'état civil), «13e apôtre» a été publiée, sur le plan mondial, le 13 octobre 2015. Après sa présentation officielle à Kinshasa, son auteur a jugé opportun de traverser le fleuve Congo, pour se plier au même exercice, à Brazzaville. Quoi de plus normal, puisque Brazza et Kin sont considérées quasiment comme deux villes jumelles. Sur la rive droite du fleuve Congo, le patron de l'orchestre Quartier latin international a présenté son nouvel opus, au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée, le samedi 7 novembre dernier, à l'hôtel Ledger Plaza Maya Maya. Devant la fine fleur de la presse culturelle brazzavilloise.

Koffi Olomidé, pendant la conférence de presse.

Dernier album de Koffi Olomidé, «13e apôtre» a été concocté dans un studio kinois. Une fois n'est pas coutume! C'est une œuvre de 39 chansons! Là, aussi, une grande première dans l'histoire musicale des deux rives du fleuve Congo.

La nouvelle galette de Koffi Olomidé a bénéficié de l'apport des membres de l'orchestre Quartier latin international, notamment la chanteuse Cindy le cœur (qui, à elle seule, intervient dans 32 chansons). Des guest stars de la rive gauche du fleuve Congo, comme Evoloko Jocker et Ferre Gola Chair de Poule (ancien sociétaire de Quartier latin international) y ont aussi apporté leur grain de sel.

Une auto-production du chanteur congolais, à travers son label, Koffi Central, «13e apôtre» est, selon Koffi Olomidé, le meilleur album de sa discographie.

Album au parfum très rumba, comme seul sait le faire Koffi Olomidé, «13e apôtre» comprend des titres comme ''Mwana'', ''Patronne'' (oeuvre dédiée à Aliya, l'épouse de Koffi Olomidé), ''Première Dame'' (à l'honneur de l'épouse du chef de l'Etat congolais, Mme Antoinette Denis Sassou-Nguesso), ''Triphase'', ''Superstar'', ''Verticalement'', ''Cobetox'', ''Monde ya love'', ''Mère Anisa'', ''Envoûtement'', ''Tueur de lions'', ''Ce soir'', ''Loyengue'', ''Koffi conforme'', ''Bling bling'', et ''Selfie''. La dernière chanson citée crée, déjà, le buzz.

Signalons que «13e apôtre» est le dernier album de Koffi Olomidé. *«Je n'ai pas dit que je ne vais plus chanter, que je vais arrêter avec la musique. Mais, je ne vais plus publier d'albums comprenant des chansons inédites»*, a expliqué, en substance, l'artiste.

V.C.Y.

THE WORLD BANK

IT Assistant

Brazzaville - Congo

This position is expected to provide part-time IT support services to the **Brazzaville, Congo office of the World Bank**. Primary responsibilities include responding to client requests for IT support, managing conference room audio/video services, providing training, updating PC software and managing IT assets. This position requires frequent interaction with staff, desk-side IT coaching, and frequent collaboration within a virtual IT team. Network administration is limited. The World Bank classifies this position as Short Term Temporary and employment is expected to be part-time.

1. **Roles and Responsibilities**

The primary responsibility of the IT Assistant will be to provide IT client services to staff and visiting missions inside the country office. Services will include support for PCs, mobile devices, applications, conferencing tools, office equipment, and reporting on network equipment. This position is assigned to an IT unit providing IT client services to the Africa Region of the World Bank. The position works closely with the Administration unit of the office in areas of procurement, maintenance contracts and other vendor related activities. This is a local position based in the country office. There is no role expected for software development or support to World Bank projects (ICT). No travel is anticipated.

2. **Selection criteria**

The successful candidate should be able to demonstrate the following competencies: Analytical Thinking, Information Systems Knowledge, Knowledge of Emerging Technologies, Quality Assurance, Compliance with Standards, Client Orientation, Drive for Results, Independent Pro-active work planning, and strong skills in Collaboration, Inclusion, Knowledge Sharing, and Communication.

Candidates should possess a four year university degree, Bachelor's or equivalent, in the study of Information Technology, Computer Science or a related area; a strong level of comfort with and interest in consumer technologies, devices, services and apps. The candidate is expected to express thoughts and ideas effectively in oral and written communications, and possess a solid ability to apply problem solving strategies effectively. Communication and collaboration in English is expected.

3. **Applications**

To apply, qualified candidates are requested to prepare a customized letter of interest indicating what they have done during their university study and professional career in order to be prepared for this specific job opportunity. The letter of interest and most recent CV should be emailed to **RecruitAFIT@worldbank.org**. Applicants should include their primary email address and phone number.

PAPER APPLICATION WILL NOT BE CONSIDERED.

The World Bank is committed to achieving diversity of gender, nationality, culture and educational background. Individuals with disabilities are equally encouraged to apply. Only short-listed candidates will be contacted. The closing date for application is **November 13, 2015.**

Working For a World Free of Poverty

Basket-ball/Eliminatoires Coupe d'Afrique des clubs champions

Visa très disputé pour Luanda

Brazzaville est, depuis dimanche 8 novembre 2015, capitale du basket-ball d'Afrique centrale, avec les éliminatoires masculine et féminine de la Coupe d'Afrique des clubs champions. Obtenir le visa pour le tournoi final qui se déroulera en Angola, du 27 novembre au 3 décembre 2015, tel est l'objectif des équipes ayant fait le déplacement de la capitale congolaise.

La cérémonie d'ouverture, bien qu'organisée tardivement, quatre jours après le coup d'envoi, a été marquée par la présence d'Urbain Akambo, directeur du cabinet du ministre des sports et de l'éducation physique, qui a donné un caractère solennel à cette fête du sport.

Rien qu'au niveau de la participation, notamment chez les hommes (8 équipes), le rendez-vous de Brazzaville peut constituer un motif de satisfaction. On se rappelle qu'à certaines précédentes éliminatoires zonales, à Kinshasa, on avait rassemblé moins de formations. Sur neuf formations attendues, on n'a enregistré qu'une seule défection. Deux groupes de quatre équipes, chacun, ont été formés. Le premier est constitué d'Inter Club (Congo), New Génération (RDC), Manga B.B (Gabon) et All Stars de Bamenda (Cameroun), le deuxième, par BB Mazembé (RDC), San Antonio (Guinée Equatoriale), Patronage Sainte-Anne (Congo) et INJS (Cameroun).

Duel sous le panneau entre Patronage Sainte-Anné et B.C Mazembe.

Faux pas d'Inter Club de Brazzaville

Les militaires congolais d'Inter Club ne pouvaient pas trouver meilleures conditions pour réaliser leurs espoirs. Mais, ils doivent batailler dur, pour parvenir à leurs fins et gagner leur ticket. Après avoir remporté leurs deux premiers matchs, ils sont tombés, mercredi 11 novembre, devant les surprenants Gabonais de Manga B.B, très techniques, athlétiques et parfois spectaculaires, dans certaines phases de jeu. Les Gabonais ont, pendant longtemps, fait la course en tête, jusqu'au dernier quart temps, avant d'être rejoints et menés à six minutes de la fin. Mais, ils ont eu les ressources morales nécessaires pour rebondir et assurer leur victoire. Une victoire méritée, pour Manga BB. Un faux pas, pour Inter Club!

Le tournoi féminin est réduit à une poule unique, avec cinq formations: Brazza BB (Congo), Tama BB (Gabon), INSS (RDC), BC Radi (RDC) et INJS (Cameroun).

Côté organisation, il faut saluer le patriotisme des bénévoles congolais ayant accepté de sauver la compétition. Grâce à leur coup de pouce, la Fiba (Fédération internationale de basket-ball) Afrique Zone 4 et la Fécoket (Fédération congolaise de basket-ball) s'en tirent assez bien, finalement, car après les tâtonnements du début, l'organisation est, maintenant, sur les rails. En dépit des ''tintinologies'' des techniciens chargés d'assurer la maintenance, au gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé.

Il est vrai que chaque équipe participante a dû verser 40 dollars par tête et par jour aux organisateurs. Avec cette formule de la Fiba Afrique, les organisations zonales devraient avoir moins de difficultés, pour trouver des candidats pour leurs compétitions.

La compétition se poursuit, tant bien que mal. La clôture interviendra, le 15 novembre. Les équipes classées premières, dans les deux versions, seront qualifiées pour la phase finale.

Les clubs déjà qualifiés sont: Ferraviario de Maputo (Mozambique), Inter Clube, Primeiro de Agosto et Clube Desportivo Maculusso (clubs organisateurs), tous de l'Angola.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Rappel des premiers résultats

Hommes. ***Groupe A: Inter Club-New Génération (71-64), Inter Club-All Star de Bamenda (63-49), New Génération-Manga BB (84-74), Manga BB-Inter Club (74-72).***

Groupe B: ***B.C Mazembé-Patronage Sainte-Anne (72-65), San Antonio-INJS (73-65), San Antonio-Patronage Sainte-Anne (79-57), INJS-BC Mazembé (51-75), B.C Mazembé-San Antonio (100-72), Patronage Sainte-Anne-INJS (58-71)***

Dames. ***INSS-Tama B.B (55-49), INJS-Brazza B.B (73-28), INJS-INSS (71-64), Brazza B.B-B.C Radi (35-76), Tama B.B-B.C Radi (46-74).***

Eliminatoires de la Coupe du monde-Russie 2018

Les Diables-Rouges s'envolent pour l'Ethiopie

Les Diables-Rouges ont quitté Brazzaville, jeudi 12 novembre 2015, pour Addis-Abeba, où ils seront reçus, samedi 14 novembre, par leurs homologues de l'Ethiopie, capables du pire, mais aussi du meilleur, en match comptant pour le deuxième tour des éliminatoires zone Afrique de la Coupe du monde-Russie 2018. Outre Fodé Doré, victime d'une fracture, ils seront privés de Prince Oniangué et Arnold Bouka-Moutou, blessés, lors de la dernière journée du championnat de Ligue 1 de France. Par contre, Thievy Bifouma, incertain le week-end dernier, à cause d'une douleur à la cheville, a passé des examens approfondis qui n'ont rien révélé de grave. Jugé apte, il a rejoint le groupe, le soir du mercredi 11 novembre, donc, la veille du départ. On ignore, cependant, si le meilleur attaquant congolais se remettra, rapidement, de la coupure d'entraînement occasionnée par sa blessure. Le match retour se disputera, mercredi 17 novembre, à Brazzaville.

G.M.

Vie des clubs

Théodore Ikiemo, pas d'accord avec la Fécofoot!

La désignation de V.Club Mokanda de Pointe-Noire, quatrième équipe devant représenter le Congo aux compétitions africaines interclubs, notamment en Coupe de la Confédération, a surpris plus d'un observateur, notamment Théodore Ikiemo, président de J.S.T (Jeunesse sportive de Talangaï), son équipe étant mieux placée, au classement de la phase aller du championnat national ligue 1, que le club ponténégrin (6e). Dans l'interview ci-après, le mécène dénonce cette «injustice», selon lui.

***Monsieur le président, comment avez-vous apprécié la décision du comité exécutif de la Fécofoot?*

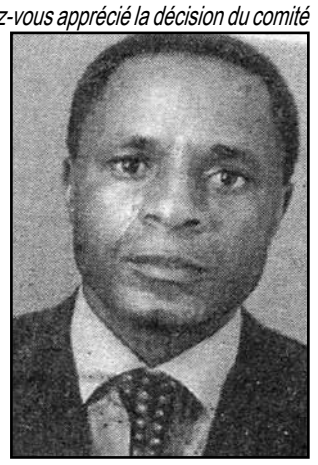

Théodore Ikiemo

*J'ai été surpris du communiqué final ayant été rendu public à cet effet. Je ne suis pas d'accord, cette décision est injuste. Les jeunes qui sont sous ma responsabilité se sont évertués au dernier championnat, pour occuper la 3e place et, malheureusement, nous apprenions que J.S.T ne participera pas à la compétition africaine, l'année prochaine. Ni les joueurs, ni les dirigeants ne peuvent accepter ce genre de calculs. Cette pratique de la Fédération à l'égard de J.S.T ne peut être acceptée par aucune autre équipe. Pourtant, les gens m'ont interpellé, en disant pourquoi J.S.T ne réagit-il pas à ce propos? Cela ne nous engage nulle part, nous ne faisons pas de problème, ni de soucis et nous respectons les choix de la fédération qui, seule, en connait les raisons.

***Quel message voudriez-vous bien adresser aux joueurs et dirigeants de J.S.T?*

*Il ne faut pas que les joueurs se découragent. D'ailleurs, j'aurai l'occasion de m'adresser aux joueurs et d'expliquer tout cela au comité directeur, afin d'apaiser leurs inquiétudes. Nous avons occupé le 3e rang, lors du dernier championnat et il y a une nouvelle saison sportive qui pointe à l'horizon. Donc, les joueurs ne doivent pas se décourager, bien au contraire. Ils doivent travailler davantage, pour ne pas perdre l'élan de la saison dernière. Nous devons grandir et prendre de la hauteur, avec beaucoup d'ambitions, pour aborder le prochain championnat national avec sérénité. Nous souhaitons bonne chance aux quatre équipes qui seront engagées l'année prochaine, parmi lesquelles V. Club Mokanda, de Pointe-Noire, que nous respectons beaucoup et à laquelle J.S.T apportera, sans nul doute, son soutien considérable.

Propos recueillis par **Pascal BIOZI KIMINOU**

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Plateau Centre-ville (ex-Trésor)
Boîte Postale: 964/Téléphone: 05 540-93-13; 06 672-79-24/E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

GROUPE NORWICH

Société Anonyme
Siège social: Montréal (Québec)
NEQ n°1169309227
Canada

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la Société «GROUPE NORWICH», société de droit canadien régulièrement créée et immatriculée, lequel a fait l'objet du dépôt au rang des minutes de Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, le 30 juillet 2015 et enregistré le 03 août 2015, sous folio 133/11, n°1608, il a été décidé de l'ouverture d'une succursale, à Brazzaville, en République du Congo, sur l'avenue de l'Amitié, vers «l'ARPCE», pour une durée maximale de Deux (2) ans.

Conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'acte y relatif a été dûment déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 14 octobre 2015, duquel la succursale a été immatriculée sous le numéro 15 B 6121.

Monsieur Antonio Josée DA SILVA VEIGA en est le responsable.

Pour Avis,
Maître Henriette L. A. GALIBA,
Notaire

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale

COMMUNIQUE

Le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE), cofinancé par le Congo et la Banque mondiale, organise des formations sur les métiers suivants:

1. Mécanique Automobile
2. Mécanique Générale
3. Electricité bâtiment
4. Soudure
5. Menuiserie
6. Plomberie
7. Carrelage
8. Coupe couture
9. Coiffure
10. Pâtisserie
11. Cuisine
12. Gouvernante de maison: major-dome
13. Valet de chambre
14. Transformation agroalimentaire
15. Restauration
16. Maraîchage
17. Elevage porcin

Tout jeune, âgé entre 16 et 30 ans, désireux de suivre une formation dans ces métiers, est invité à déposer son dossier selon le calendrier et les lieux suivants:

N°	Arrondissement	Centre de collecte	Date
1	N°9-Djiri	Centre professionnel Cité Don Bosco	16/11/15
2	N°7-Mfilou	Mairie de Mfilou	
3	N°6-Talangaï	Paroisse Saint Jean Baptiste	17/11/15
4	N°5-Ouenzé	Paroisse Sainte Marie de Ouenzé	
5	N°3-Poto-Poto	Ecole Professionnelle Sœur François Régis	18/11/15
6	N°4-Moungali	Paroisse Jésus Ressuscité Plateaux des 15 ans	
7	N°2-Bacongo	Paroisse Saint Pierre Claver	19/11/15
8	N°1-Makélékélé	Paroisse Evangélique du Congo	
9	N°8-Madibou	Paroisse Saint Paul de Madibou	20/11/15

Pour la sous composante 1.1: formation et insertion professionnelle

• Conditions d'admission:

- Avoir été au Collège ou au Lycée

• Composition du dossier:

- 1 photocopie de l'Acte de naissance

- 1 Attestation de niveau ou photocopie du diplôme (CEPE, BEPC,BET)

INSERTION CONSTITUTIVE

CABINET D'AVOCATS GOMES

Suivant acte sous seing privé, il a été institué une société à responsabilité limitée (SARL) présentant des caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: SCAFFALL CONGO;
Apports: en numéraire;
Capital social: 1.000.000 francs CFA;
Siège social: Avenue du Docteur Denis LOEMBA, n°23, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: Prestation de services aux industries pétrolières et de la construction civile (BTP), en particulier peinture et autres revêtements, échafaudage, calorifuge; Travail en hauteur, travail sur corde, services spéciaux, travaux à l'eau à ultra haute pression; Inspection et réparation d'équipements et matériaux de forage; Location d'équipement et matériel industriel, location d'échafaudage, location de voitures et autres moyens de transport terrestre, maritime et aérien; Prestation de services, agence d'intérim; Représentation de marques et équipements, commerce général, importation et exportation incluant l'importation et l'exportation de biens et services.

Administration de la société: Monsieur MOUTENOT Jean Marc;
Durée: 99 ans;
L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 09 octobre 2015, sous le numéro 15 DA 1379;
La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro: CG/PNR/15 B 658.

Cabinet d'Avocats GOMES

OFFRE D'EMPLOI

AMBASSADE DES ETATS-UNIS - BRAZZAVILLE
ANNONCE NUMERO 030-2015

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de : Agent d'Entretien - Grade - FSN-01 Contrat à Durée Indéterminée

DATE D'OUVERTURE: 30 Octobre 2015
DATE DE CLOTURE: 13 Novembre 2015

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un individu ayant un C.E.P.E. La personne devra également avoir des notions élémentaires de la langue anglaise. L'intéressé(e) aura entre autres tâches: nettoyer les bureaux et les résidences officielles par le balayage, le lavage et le polissage des sols. L'intéressé (e) devra aussi passer l'aspirateur et nettoyer les tapis et les moquettes. L'intéressé(e) devra laver les fenêtres, les éviers et les baignoires. De même, l'intéressé(e) exécutera d'autres tâches liées à l'entretien des locaux de l'ambassade telles qu'elles lui seront recommandées.
Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet: http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html.
Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants :
6-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante : BrazzavilleHR@state.gov
Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.
AU:
Management Officer
U.S. Embassy Brazzaville – Boulevard Denis Sassou N'Guesso
N°: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez) Bacongo, Centre-Ville.
Brazzaville, Republic of Congo

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

OFFRE D'EMPLOI

AMBASSADE DES ETATS-UNIS - BRAZZAVILLE
ANNONCE NUMERO 029-2015

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de : Canotier/Mécanicien - Grade - FSN-05 Contrat à Durée Indéterminée

DATE D'OUVERTURE: 30 Octobre 2015
DATE DE CLOTURE: 13 Novembre 2015

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un individu ayant un C.E.P.E ainsi qu'une formation professionnelle. La personne devra également avoir une bonne maitrise de la langue française et également un niveau passable de la langue anglaise.
L'intéressé(e) aura entre autres tâches: transporter en bateaux le personnel de l'ambassade ainsi que d'autres voyageurs autorisés, transporter le courrier et les marchandises de Brazzaville vers Kinshasa et vice versa. Conduire les véhicules utilisés pour remorquer les bateaux et les mettre à l'eau. Effectuer l'entretien et de réparation sur les bateaux et les véhicules. L'intéressé (e) servira aussi comme co-pilote et devra être capable de conduire un véhicule de l'Ambassade (Permis de conduire pour bateaux et voitures obligatoires).
L'intéressé (e) servira également comme Aide-Magasinier et comme Chauffeur de substitution.
Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet:
http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html.
Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants :
6-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante : BrazzavilleHR@state.gov
Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.
AU:
Management Officer
U.S. Embassy Brazzaville – Boulevard Denis Sassou N'Guesso
N°: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez) Bacongo, Centre-Ville.
Brazzaville, Republic of Congo

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

Le Congo ne deviendra pas émergent par une simple sortie de la zone Franc

Dans un article publié dans l'édition n°3537 de La Semaine Africaine du vendredi 16 octobre 2015, Fulbert Ibara, docteur ès sciences économiques, pense que le franc Cfa est *«un obstacle à la stabilité socio-économique»*. Avant d'apporter certains éléments d'éclaircissement, je dois souligner une chose: le titre de docteur qui nous est octroyé ne nous autorise pas d'avancer certains propos qui sortent de l'analyse théorique. Ce titre nous exige une rigueur scientifique, c'est-à-dire toute analyse doit s'appuyer sur une littérature économique.

L'auteur a avancé un certain nombre de propos, entre autres:
1- la France manipule les dirigeants des pays africains de la zone franc (Pazf);
2- le franc Cfa est une arme de mise au pas des dirigeants des Pazf;
3- aucun Pazf ne peut devenir émergent avec le franc Cfa (Cf. Pr Nicolas Agbohou).
L'auteur demande de sortir du carcan néocolonial. Il faut pour cela:
- enseigner les aspects prédateurs du franc Cfa, depuis le secondaire, car la force du franc Cfa provient de l'ignorance des Africains;
- privilégier et intensifier les échanges basés sur le troc avec les pays émergents (Brics);
- sortir de la zone Franc.
J'aimerais m'attarder sur trois choses, à savoir:
1- privilégier et intensifier les échanges par le troc avec les pays émergents;
2- aucun Pazf ne peut devenir émergent avec le franc Cfa;
3- sortir de la zone Franc.

1- Privilégier et intensifier les échanges par le troc avec les pays émergents

Avant de montrer que l'intensification des échanges exige l'usage de la monnaie comme moyen de paiement, je consacre à la réflexion ce prologue de Jean-Pierre Delas (2008): *«Le problème de la monnaie est posé dès qu'un individu désire l'objet possédé par un autre: que donner en échange? Une des solutions possibles est le troc, et l'on a longtemps présenté l'histoire de la monnaie comme débutant par le troc et se poursuivant par l'échange monétaire. Mais, les travaux anthropologiques actuels considèrent qu'en fait, le troc pur n'a, probablement, jamais existé. Même dans le cadre d'économies quasi autarciques, les formes de monnaie auraient été d'emblée utilisées, notamment des biens cérémoniels. Instrument technique de l'échange, la monnaie est aussi un rapport social, son aspect symbolique (lien social, pouvoir, rituel) est, probablement, premier»*.
Utiliser le troc dans les échanges signifie qu'il faut un étalon des valeurs. Faute de prix exprimés en unités monétaires, personne ne peut dire combien de barils de pétrole congolais vaut un amphithéâtre de 1200 places ou une route d'un kilomètre bitumée, car, n'ayant aucun élément en commun, ils ne sont pas comparables sur la même échelle.
Léon Walras montre que dans le troc, pour estimer un bien, il faut n(n-1)/2 rapports d'échange, contre n-1, lorsqu'on utilise l'un d'entre eux comme étalon. La différence est énorme: 9 et 45 avec 10 biens, 99 et 4.950 avec 100 biens, 999 et 499.500 avec 1 000 biens... Imaginez un magasin qui afficherait des millions de prix!
On comprend bien que l'intensification des échanges n'est possible qu'avec l'usage de la monnaie comme moyen de paiement. L'utilisation d'un moyen de paiement international devient obligatoire avec le développement des échanges internationaux. Cependant, il n'existe pas de souveraineté supranationale, le pouvoir libératoire des monnaies s'arrête donc aux frontières. Le seul problème monétaire international qui vaille d'être posé est celui des rapports de force entre Nations. Comme il n'existe aucune solution économique permettant à un système de s'imposer par ses seules qualités, les relations monétaires suivent le rythme des conflits et la succession des dominations (cas de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique).

2- Aucun Pazf ne peut devenir émergent avec le franc Cfa

Le Congo ne deviendra pas émergent par une simple sortie de la zone Franc. L'on ne doit pas penser que le soutien d'une monnaie se fait à coups de bâton magique. L'histoire nous montre que les nationalistes maliens ont conduit le Mali à opter pour une monnaie nationale, ils ont déchanté, puisqu'ils sont revenus au franc Cfa.
Nous avons, dans une étude, essayé de vérifier, à travers une analyse statistique comparative, la possibilité, pour les pays africains de la zone franc, d'émerger, à l'image des pays d'Asie du Sud-Est. La mise en valeur de l'industrialisation, pour des pays d'Asie du Sud-Est, se traduit, comme a pu le souligner Chicot Eboué (2003), par l'imitation et l'adhésion au processus de développement. Car, il est sans ignorer que l'aide américaine massive, dans le contexte de la guerre froide, a permis aux N.p.i, notamment la Corée, de mettre en œuvre, avec le succès que l'on sait, la stratégie d'industrialisation de substitution d'exportation.
Il ressort de cette analyse que les aides bilatérales nettes étaient au rendez-vous dans les Pazf, mais pas la croissance. La stratégie d'industrialisation n'a pas permis de diversifier les exportations. La faible capacité de l'Etat, à travers le niveau élevé de l'impôt sur les sociétés et le faible taux de récupération des capitaux investis dans les affaires, n'a pas permis d'attirer les investissements directs étrangers et toute chose égale, par ailleurs, l'augmentation des exportations des produits manufacturés et l'explosion du pourcentage de la population ayant achevé les cycles primaire et secondaire n'a pas permis une amélioration de la productivité.
Les calculs montrent qu'il faut plus de 100 ans et plus de 42 ans, soit en 2108 et 2050, pour que les pays africains de la zone franc (Pazf) puissent atteindre, respectivement, le niveau moyen de 2008 des I.d.e et de la productivité des pays émergents (Léon Mayéko 2013).

3- Sortir de la zone Franc

Pour soutenir l'idée de sortie de la zone Franc, il faut, d'abord, revoir l'histoire des relations financières internationales, pour comprendre ce qui fait la force d'une monnaie: c'est l'efficacité économique du pays. Entre 1870-1914, l'hégémonie britannique est telle que la livre sterling remplace l'or dans la plupart des transactions. Le Royaume-Uni peut donc s'affranchir de la contrainte de l'or, c'est-à-dire payer en livres qu'il peut émettre et non en or qu'il faut gagner à l'export. Ce phénomène est étroitement lié à la révolution technique et industrielle qui a touché, en priorité, la Grande-Bretagne. Cette révolution a permis le développement du commerce qui appelle la banque. Les banques sont indispensables pour assurer l'accumulation du capital et le financement du commerce par le crédit à court terme et l'escompte de lettres de change par lesquelles l'importateur s'engage à régler l'exportateur.
La relation étroite de la livre à l'or, inscrite dans l'histoire et la loi anglaise, a, certainement, contribué efficacement à étendre l'usage du sterling au-delà des frontières, puisque cette monnaie ne présentait aucun risque. La livre était utilisée comme monnaie de règlement, mais c'était l'or qui était utilisé comme monnaie de réserve et détenu par tous les pays étrangers qui ne conservaient en sterling que les fonds de roulement nécessaires aux transactions.
Au XIXe siècle, la puissance américaine dépasse celle du Royaume-Uni. L'hégémonie américaine permit aux Américains d'imposer un rôle central au dollar à la conférence de Bretton Woods. Sur le marché international, toutes les monnaies sont cotées contre le dollar. La principale raison est que la plus grande partie des échanges internationaux s'effectuent en dollars.
Les pays émergents asiatiques ont leurs monnaies qu'ils soutiennent efficacement. La raison, selon le Pr Chicot Eboué (2003) est que ces pays asiatiques sont entrés délibérément dans le processus de recherche de compétitivité et de promotion des exportations à partir d'une base productive diversifiée, impliquant l'amélioration de la productivité par l'apprentissage industriel et le capital humain (effets de croissance endogène de la formation et du progrès technologique), alors qu'en Afrique, on a assisté à la formation des économies de rente non compétitives, très souvent affectées par le syndrome de la maladie hollandaise. Dans ces conditions, il est difficile de soutenir une monnaie nationale, surtout lorsqu'on fonde l'économie sur un produit dont le prix dépend de la conjoncture internationale.
De tout ce qui précède, les lecteurs pourront comprendre qu'il est prématuré, pour le Congo, de prétendre sortir de la zone franc. La liste des facteurs de risque est si longue qu'il est hasardeux, pour moi, de les étaler. Evitons à nos mamans l'usage de plusieurs millions de francs, pour acheter un morceau de manioc (nzenga).

Dr Léon MAYEKO

Le premier ministre dans la Constitution du 6 novembre 2015

Le 25 octobre 2015, les Congolais ont adopté, par voie référendaire, une nouvelle Constitution, la huitième de leur histoire. Cette Constitution consacre le retour au régime semi-présidentiel, avec un exécutif bicéphale: président de la République et premier ministre, chef du gouvernement. Quelles sont les prérogatives de ce premier ministre et en quoi se distinguent-elles de celles de ses prédécesseurs? C'est dans le sous-titre II de la Constitution du 6 novembre 2015, consacré au gouvernement, que l'on trouve la réponse. Mais, comment le premier ministre est-il désigné?

La désignation du premier ministre

La fonction de premier ministre a fait réellement son introduction dans les institutions congolaises avec la Constitution du 8 décembre 1963. Le premier ministre (1) tirait sa légitimité du seul pouvoir discrétionnaire du président de la République.
Avec l'arrivée du commandant Marien Ngouabi à la magistrature suprême, la nomination du premier ministre est, désormais, liée à la décision ou à l'avis du Comité central du Parti congolais du travail. C'est le sens des articles 38 de la Constitution du 24 juin 1973 et 63 de la Constitution du 8 juillet 1979. C'est ainsi qu'Alfred Raoul, Henri Lopès, Louis-Sylvain Goma, Ange-Edouard Poungui et Alphonse Souchlaty-Poati ont été nommés premiers ministres. Ils étaient dans les instances dirigeantes du parti unique.
Avec l'arrivée du multipartisme et la Constitution du 15 mars 1992, le critère de nomination du premier ministre, au regard de l'article 75, est son appartenance à *«la majorité parlementaire à l'assemblée nationale»*. Aussitôt après son élection à la tête du pays, Pascal Lissouba avait nommé Maurice Stéphane Bongho-Nouarra à ce poste. Son gouvernement n'a pas obtenu la confiance de l'assemblée nationale, après le basculement de la majorité, à la suite de la rupture de l'accord entre le P.c.t et l'U.pa.d.s et le rapprochement entre le P.c.t et le M.c.d.d.i. Lui ont succédés à ce poste, Antoine Da Costa, Jacques Joachim Yhombi-Opango, David Charles Ganao et, en pleine guerre de 1997, Bernard Kolelas. Ce dernier n'appartenait ni à la majorité parlementaire, ni à la majorité présidentielle.
L'article 83-1 de la Constitution du 6 novembre 2015 (2) est une quasi-reprise de l'article 27 de la Constitution du 8 décembre 1963. Il confère au président de la République une totale liberté pour nommer une personnalité de son choix au poste de premier ministre. Cette personnalité peut provenir de la majorité, de la société civile ou même de l'opposition. Mais, pour une cohésion au sein de l'exécutif, le premier ministre, hors cohabitation, devrait appartenir à la majorité présidentielle.

Les prérogatives du premier ministre

Le premier ministre n'est pas le *«primus inter-pares»*, c'est-à-dire le premier des ministres. C'est la seconde personnalité de l'exécutif et elle est dotée de pouvoirs propres. De façon constante, il participe à la composition du gouvernement, en proposant au président de la République, la nomination des ministres. La Constitution du 6 novembre 2015 lui confère trois grandes prérogatives: la politique économique et sociale de la Nation, l'exécution des lois et la nomination aux emplois civiles et militaires.
Dans les institutions congolaises, la politique de la Nation a toujours été déterminée par le président de la République ou par le gouvernement, en conseil des ministres.
La Constitution du 6 novembre 2015 adopte une position inédite (3). Elle attribue, expressément, cette compétence au premier ministre, mais en concertation avec le président de la République.
La concertation entre les deux têtes de l'exécutif exige de celles-ci des rendez-vous de travail quasi hebdomadaires, notamment avant les conseils des ministres. La conduite de cette politique est du ressort exclusif du premier ministre, qui est doublement responsable devant le président de la République et devant l'assemblée nationale auprès de qui il doit obtenir sa confiance.
Le premier ministre, même si cela n'est pas été indiqué expressément dans la Constitution du 6 novembre 2015, est le véritable chef de l'administration. L'article 101 (4) lui confère deux attributions: assurer l'exécution des lois et nommer aux emplois civils et militaires. Il dispose, à cet effet, du pouvoir réglementaire de droit commun, sous réserve des décrets dont la loi prévoit qu'ils doivent être délibérés en conseil des ministres et qui sont donc, du ressort du président de la République.
Il faut d'urgence modifier le décret du 19 décembre 2003 qui attribue au seul président de la République l'exercice du pouvoir réglementaire.
L'article 90-2 de la Constitution du 15 mars 1992 renvoyait à la loi, les conditions dans lesquelles le premier ministre pourvoit aux emplois civils et militaires. Le législateur n'a initié aucune loi dans ce sens. On peut donc se baser sur la loi du 31 mai 2005 qui détermine les hauts emplois et fonctions civiles et militaires pourvus par décret en conseil des ministres (5), c'est-à-dire par le président de la République.
Cette question ne se posait pas sous la Constitution du 8 décembre 1963, puisque le premier ministre procédait aux nominations par délégation du président de la République.
La Constitution du 6 novembre 2015 innove avec une nouvelle pratique, celle du conseil de cabinet, présidé par le premier ministre. Il s'agit d'une réunion ministérielle de tous les membres du gouvernement autour du premier ministre. Si, par principe, le conseil des ministres délibère sur les projets d'ordonnances, de lois et de décrets, le conseil de cabinet, s'il se tient régulièrement, pourra être le lieu de prise de décision du premier ministre et de discussion libre sur un point particulier d'actualité.
Outre les conseils de cabinet, le premier ministre préside les comités interministériels qui sont des réunions gouvernementales restreintes, réunissant certains ministres concernés par un problème particulier, et, parfois, des hauts-fonctionnaires.
Enfin, l'article 101-2 de la Constitution du 6 novembre 2015 dispose que le premier ministre peut suppléer *«le président de la République dans la présidence des conseils de défense ainsi que des organes d'orientation, de suivi et de décision stratégique en matière de défense et de sécurité»*.
Le projet de loi constitutionnelle adopté par les Congolais, par voie référendaire, le 25 octobre 2015, est entré en vigueur, le 6 novembre 2015, dès sa promulgation par le président Denis Sassou-Nguesso. Le président de la République, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, peut, à présent, nommer un premier ministre. Un premier ministre qui défendra les valeurs de la République, d'une République fraternelle.

Wilfrid OBILI
Juriste, Président de la République Fraternelle

1- Pascal Lissouba et Ambroise Noumazalaye ont été les deux premiers ministres du président Alphonse Massambat-Débat.
2- *«Le Président de la République nomme le Premier Ministre et met fin à ses fonctions»*.
3- Article 99: *«Le Premier Ministre, en concertation avec le Président de la République, détermine la politique économique et sociale de la Nation»*.
4- *«Le Premier Ministre assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire dans les matières autres que celles relevant des décrets en Conseil des ministres. Il nomme aux emplois civils et militaires autres que ceux pourvus en Conseil des ministres ou par décret simple du Président de la République»*.
5- Article 88-3: *«La loi détermine les fonctions et les emplois civils et militaires auxquels il est pourvu par décret en Conseil des ministres»*.
6- Article 102: *«Le Premier Ministre convoque et tient le Conseil de cabinet»*.

BUROTOP IRIS
HUAWEI
P8
Incroyablement raffiné,
le smartphone de l'année est disponible
à seulement
299.000 FCFA ht
Rendez-vous chez votre distributeur Burotop Iris.
Comparatif de prix :
Prix Burotop Iris au Congo : 299 000 FCFA
Prix FNAC : 319 000 FCFA
Prix DARTY : 327 000 FCFA
Vous n'avez plus besoin d'acheter vos smartphones à l'etranger.
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
COMPAQ
Ordinateur portable HP COMPAQ CQ58
*Disque dur 320Go
*Mémoire RAM 2Go
*Processeur AMD dual core
*Ecran 15.6''
*freedos
*Garantie 1 an
à seulement
199.000
FCFA/HT
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
HUAWEI
Tablette Huawei 3G T1
Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo
Garantie : 1 an
à seulement 99.000 FCFA ht
* Ecran : 7''
* Epaisseur : 8.5 mm
* Processeur : Quad core 1.2 Ghz
* Mémoire RAM : 1GB
* Mémoire : 8GB extensible
* Cameras : avant et arrière
* Système : Android 4.4 + Huawei Emotion UI 3.0
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

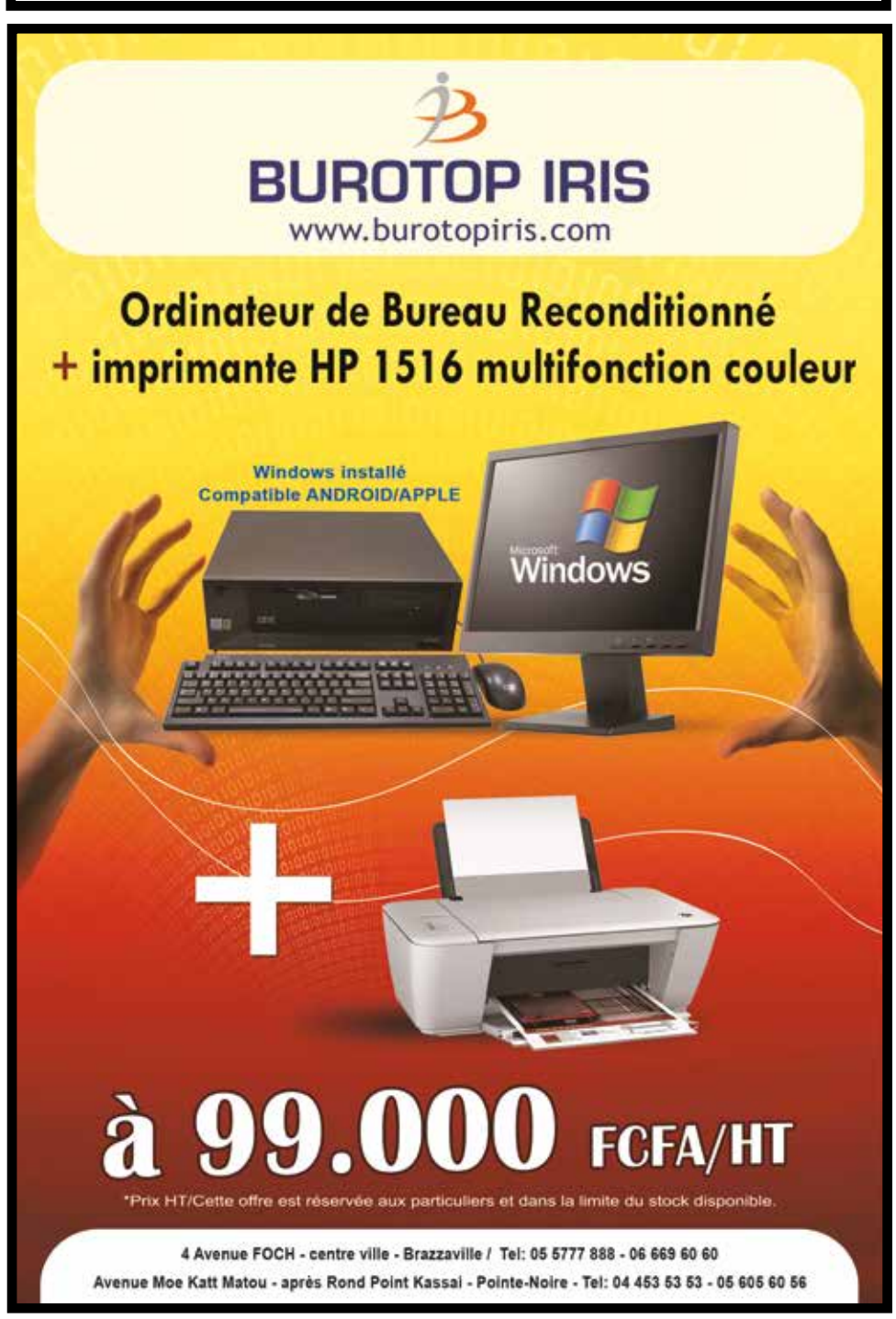
BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur
Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE
Windows
à 99.000 FCFA/HT
*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56